

La SGF retrouve la voie de la rentabilité avec des profits de 70 millions

Page B 1



L'Orchestre Métropolitain se place sous la protection de la loi sur les faillites

Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVII N° 79

LE MARDI 11 AVRIL 2006

87c + TAXES = 1\$

Souveraineté du Québec

Robert Lepage rejoint Michel Tremblay dans sa tiédeur

HERVÉ GUAY

L'homme de théâtre québécois Robert Lepage ne se montre pas étonné de la déclaration de l'auteur dramatique Michel Tremblay, qui dit ne plus croire à la souveraineté. Et, comme lui, il se réjouit de l'accession d'André Boisclair à la tête du Parti québécois.

Le metteur en scène impute la morosité qui règne au sujet de l'indépendance du Québec au PQ qu'il faut interroger, selon lui, sur ce qu'il est devenu. Le créateur de *La Face cachée de la lune* ajoute qu'il n'est pas prêt à aller aussi loin que Michel Tremblay en la matière. «J'ai encore en moi un reste de sentiment souverainiste», a-t-il confié aux journalistes, réunis en conférence de presse hier à Montréal pour parler de la présentation du *Projet Andersen* au Théâtre du Nouveau Monde à compter de demain. «Et si je suis moins convaincu, a-t-il précisé, je ne demande qu'à l'être de nouveau.»

Le problème

Commentant la conjoncture politique actuelle, Robert Lepage a expliqué ce qui lui semble manquer au mouvement souverainiste. Selon lui, le problème vient de ce qu'actuellement la souveraineté n'est plus une idée incarnée. Il regrette Lucien Bouchard qui, à ses yeux, portait la cause dans son corps et était un héros idéal. Depuis le départ de Bouchard, à son avis, le Parti québécois s'est surtout fait remarquer par ses tiraillements internes. La situation l'incite à voir ce que les autres ont à offrir, a poursuivi Lepage en faisant allusion à Québec solidaire, nouveau venu sur la scène provinciale.

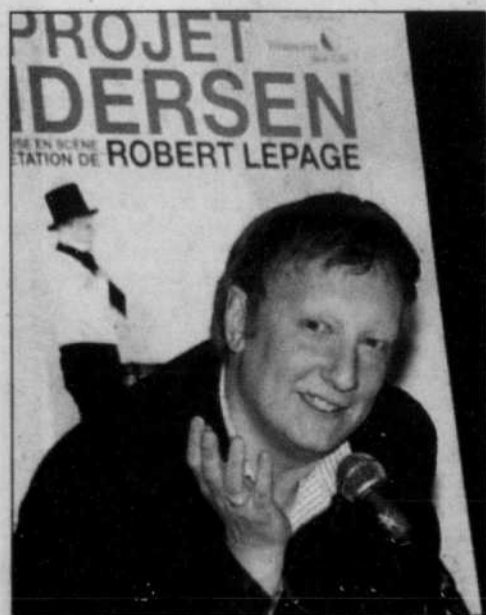
L'auteur considère que la souveraineté n'est plus une idée incarnée

De plus, Lepage, qui travaille sans cesse d'un bout à l'autre de la planète, avoue entretenir une relation ambiguë avec le Canada. «Quand je suis ici, dit-il, je ne me sens pas Canadien. Mais quand je suis à l'étranger, le Canada devient une réalité et j'en fais partie.» Puis il a lancé à la blague: «D'ailleurs, vous seriez surpris de voir combien de souverainistes sont ambassadeurs [du Canada] à l'étranger.» Il n'est donc pas étonnant, a-t-il ironisé, qu'un ancien ambassadeur à Paris soit devenu premier ministre du Québec.

Schizophrénie culturelle

Robert Lepage dit en connaître un bout en matière de schizophrénie culturelle. Ce qui est vrai de bien des acteurs, indique-t-il. Dans son cas, toutefois, la schizophrénie est peut-être encore plus présente. Car, à cause de son horaire chargé, il joue principalement dans des solos où il incarne des personnages radicalement différents les uns des autres. «Au théâtre, confie l'acteur qui joue en français, en anglais et maintenant en espagnol, le sous-texte est souvent dans la musique des mots. Or j'ai une personnalité bien différente quand je parle anglais. Je commence même à en développer une autre en espagnol. Ce qui m'a permis d'ajouter encore à ma schizophrénie personnelle.»

VOIR PAGE A 8: LEPAGE



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Robert Lepage, hier en conférence de presse

INDEX

Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 6
Culture	B 8	Monde	B 5
Décès	B 6	Mots croisés	B 6
Économie	B 1	Sudoku	B 3
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Les résultats des élections législatives sont trop serrés pour désigner un vainqueur

Impasse à l'italienne

Une poignée de votes risque de faire la différence



Des partisans de Romano Prodi, leader de la coalition de centre gauche, ont accueilli avec une inquiétude manifeste les résultats des élections, hier en Italie.

Rome — L'incertitude était totale tôt ce matin en Italie, alors que le dépouillement des élections législatives se poursuivait. Droite et gauche demeuraient à égalité, après que les sondages à la sortie des urnes eurent dans un premier temps donné la victoire à la gauche.

Plus de neuf heures après la fermeture des bureaux de vote à 15h, l'institut de sondage Nexus a fait savoir que la course était trop serrée pour déclarer un vainqueur. «Tout se joue sur une poignée de votes sur quelque 40 millions d'électeurs», a déclaré son directeur Fabrizio Masia. Nous sommes incapables de dire qui a gagné.

M. Masia a précisé que les résultats pour le Sénat dépendaient d'une région, Campania, grande circonscription du sud qui inclut la ville de Naples.

Les projections concernant la Chambre des députés, réalisées par Nexus pour la RAI et effectuées sur 89 % des bulletins dépouillés, donnaient 49,8 % des voix à la Maison des Libertés (coalition de centre droit) de Silvio Berlusconi, contre 49,7 % en faveur de L'Union (centre gauche) de Romano Prodi. Aucune nouvelle projection en sièges n'était fournie. Une projection précédente de Nexus accordait 340 sièges à la Maison des libertés contre 277 à L'Union de Prodi.

Sénat

Au Sénat, les projections effectuées sur 98 % de l'échantillon défini par Nexus accordaient 158 sièges pour la coalition Berlusconi contre 151 pour la coalition Prodi. Mais la marge d'erreur (comprise entre 1 % et 3 %) ainsi

VOIR PAGE A 8: ITALIE

FRANCE

Villepin cède à la rue

Le gouvernement remise le CPE au placard; les opposants crient victoire

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Après trois mois d'un bras de fer rythmé par des grèves et des manifestations monstres, le premier ministre Dominique de Villepin a sifflé hier la fin de la récréation et a enterré définitivement le Contrat première embauche (CPE). A 24h d'une nouvelle vague de mobilisation générale qui risquait de dégénérer en crise politique, le gouvernement a décidé de remettre définitivement son projet phare qui visait à assouplir les conditions d'embauche des jeunes de moins de 26 ans.

L'annonce d'un «remplacement» du CPE par l'augmentation des subventions à l'emploi des jeunes n'a trompé personne. C'est bien un enterrement de première classe qui s'est déroulé hier. Dès 9h30, après une réunion à l'Élysée, Jacques Chirac annonçait par voie de communiqué qu'une nouvelle mesure allait remplacer le CPE. Dans une brève allocution, le premier ministre a constaté que la situation exigeait «de trouver une issue rapide à la crise».

Sans jamais prononcer les mots abrogation ou annulation, Dominique de Villepin a constaté que «les conditions nécessaires de confiance et de sérénité ne sont réunies ni du côté des jeunes ni du côté des entreprises pour l'application du CPE». Il remplace donc l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances, qui ne coûtait rien, par une augmentation de 650 millions de dollars des subventions à l'emploi. «Je regrette de ne pas avoir été compris par tous», a dit le premier ministre selon qui la crise révèle par ailleurs une importante anxiété sociale. L'enjeu est de préserver notre modèle social en l'adaptant.»

Un autre projet de loi remisé

Le CPE ira donc prendre place dans le placard des nombreux projets de loi retirés depuis 20 ans en France à la suite de grandes manifestations de la jeunesse et des salariés, comme le contrat d'insertion professionnelle (CIP), en 1994, et les réformes successives de l'éducation, en 1984, 1986 et 1995.

VOIR PAGE A 8: FRANCE



Le premier ministre Dominique de Villepin a sifflé hier la fin de la récréation et a enterré le Contrat première embauche.

Le quart des plaques ont disparu

Vols de plaques commémoratives dans le Vieux-Montréal

STÉPHANE BAILLARGEON

La plaque commémorative du premier maire de Montréal, scellée sur l'hôtel de ville depuis 1933, a été arrachée et volée la semaine dernière. Un médaillon en relief à l'effigie de Jacques Viger ornaît le centre du grand rectangle en bronze. Le fait que le nom de M. Viger ait été donné à la commission créée en 1962 pour protéger et restaurer les quartiers historiques de la ville rajoute au crime patrimonial.

En face de l'hôtel de ville, la plaque commémorative de Claude de Ramezay et du petit château qui porte son nom a également disparu. Celle-là datait de 1939.

Un peu plus à l'ouest, rue Saint-Sacrement, le «marqueur de mémoire» installé sur l'ancienne permanence du *Devoir* a aussi été arraché et emporté. Le texte coulé dans le bronze rappelait la fondation du journal par Henri Bourassa.

Environ 25 des quelque 85 plaques semblables du Vieux-Montréal ont disparu au cours des derniers mois selon les informations obtenues par *Le Devoir*. Une véritable épidémie de vandalisme qui laisse les défenseurs du patrimoine aussi désemparés que perplexes.

«C'est une atteinte à notre mémoire collective», juge Gilles Morel, directeur du Bureau de promotion et de mise en valeur du Vieux-Montréal à la Société de développement de la ville. «Quinze des plaques disparues ont été volées au cours des deux derniers mois. L'action est planifiée et bien organisée. Dans certains cas, les voleurs ont même utilisé des outils de qualité pour sectionner les attaches et les ancrages.»

Police alertée

Les propriétaires de certains immeubles mutilés ont alerté la police au cours des dernières semaines. «Les plaintes nous proviennent surtout du Vieux-Montréal, mais nous en avons aussi reçu d'ailleurs sur le territoire de Montréal», explique le capitaine Michel Guillemette, de la section des enquêtes criminelles de la région Ouest de Montréal. Nous avons ouvert une enquête. Nous sommes en train de regrouper les informations et de les analyser. Nous essayons d'établir des liens entre les différents vols. L'enquête progresse.»

VOIR PAGE A 8: PLAQUES

• LES ACTUALITÉS •

Rencontre des premiers ministres à Montréal

Le déséquilibre fiscal divise les provinces

Un rapport écarte le transfert de points d'impôt, formule que défendait Jean Charest

ROBERT DUTRISAC

Québec — Alors que le Conseil de la fédération amorce aujourd'hui sa réunion à Montréal, des divergences de vue entre les dix provinces surgissent sur la question du déséquilibre fiscal et, surtout, sur les moyens à prendre pour le corriger.

Le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, présidera sa dernière réunion du Conseil de la fédération après l'année statutaire qu'il a passée à la tête de l'institution. La réunion devait avoir lieu en Alberta, mais, comme les premiers ministres voulaient rencontrer leurs homologues australiens avant leur départ du Canada, ils se retrouvent à Montréal. C'est le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dany Williams, qui prend la relève dans cette année cruciale au regard des négociations qui doivent se tenir entre les provinces et Ottawa sur le déséquilibre fiscal.

Les premiers ministres auront entre les mains le rapport commandé par le Conseil de la fédération sur le déséquilibre fiscal, rapport qui doit être rendu public aujourd'hui. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le document préparé par Janice Stein, de l'Université de Toronto, et Robert Gagné, de l'École des hautes études commerciales, contient une quinzaine de recommandations qui préconisent notamment une refonte des transferts fédéraux vers les provinces, y compris la formule de péréquation.

Le transfert de points d'impôt, une formule que défendait pourtant le premier ministre Jean Charest, est écarté d'emblée. Les auteurs lui préfèrent une amélioration des transferts fédéraux en espèces et de la formule de péréquation.

Revendication traditionnelle du Québec, la formule de péréquation devrait être basée sur la comparaison de la capacité fiscale des dix provinces, pour inclure l'Alberta, au lieu de la formule actuelle qui se limite à cinq provinces (la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan), recommandent les auteurs. En vertu de ce nouvel arrangement, les paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral passeraient de 9,4 milliards à 15,1 milliards. Cette somme sera toutefois sujette à un plafond, ce qui pourrait la réduire de quelques milliards à la suite des négociations à venir.

Les provinces riches comme l'Alberta et l'Ontario obtiendraient davantage d'Ottawa, car on éliminerait les restrictions accompagnant les transferts fédéraux qui leur sont versés. Toutes les provinces seraient placées sur un pied d'égalité: les transferts seraient fonction de leur population respective. Pour l'Ontario, cela représenterait un à deux milliards de plus en transferts fédéraux.

La question de la péréquation a toujours divisé les provinces. Cette situation n'a guère changé avec la création du Conseil de la fédération. Le rapport des experts «favorise le Québec et rejoint la vision» du gouvernement Charest, admet-on à Québec. Mais l'Alberta et l'Ontario risquent de recevoir le document avec moins d'enthousiasme, estime-t-on.

L'Alberta considère qu'elle apporte déjà une large contribution. «D'une façon générale, les Canadiens devraient reconnaître que les revenus des ressources naturelles qui sont générés ici bénéficient déjà au reste du Canada d'une façon considérable», a dit à l'agence CanWest Gary Mar, le nouveau ministre des Affaires

intergouvernementales de l'Alberta. La province estime qu'elle verse 29 milliards en taxes et impôts à Ottawa et n'obtient en retour que 17 milliards.

Le Bloc québécois a toutefois calculé que le gouvernement fédéral avait fourni de l'aide totalisant 66 milliards à l'industrie pétrolière et gazière de 1970 à 1999.

Pour sa part, le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a réitéré à la fin février son exigence pour la tenue d'une commission royale d'enquête sur le déséquilibre fiscal. Contrairement au Québec qui reçoit de la péréquation, l'Ontario estime qu'il existe un écart de 23 milliards de dollars par année entre ce qu'elle verse à Ottawa et ce qu'elle reçoit en services fédéraux.

Quant à une province comme Terre-Neuve-et-Labrador, elle cherchera à préserver l'entente, conclue en 2004 avec Paul Martin, qui exclut les redevances sur le pétrole et le gaz du calcul de la péréquation.

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, juge que le gouvernement Charest a tort d'abandonner sa revendication portant sur le transfert de points d'impôt. «Il n'y a rien de pire que la péréquation comme système [...] sauf que, pour nous au Québec, malheureusement, à cause de notre appauvrissement, c'est ce qui devient le plus payant», a déclaré M. Dumont. Mais en vertu de sa vision autonomiste, le chef adéquiste croit que le Québec «est mieux de se donner des outils [les points d'impôt] et de se grouiller au plus vite pour sortir de notre position de faiblesse».

Le Devoir

Nomination des juges de la Cour suprême

La nouvelle formule plaît à la juge en chef

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin, estime que l'interrogatoire parlementaire télévisé imposé à son nouveau collègue a été utile et qu'il s'est bien déroulé. Les députés ont évité selon elle l'écueil de la «partisanerie» et ont aidé les Canadiens à mieux connaître leur plus haut tribunal.

C'était la première fois hier que Mme McLachlin évaluait publiquement, au nom de son tribunal, le nouveau processus de sélection des juges à la Cour suprême mis en place par le gouvernement conservateur. «Le comité a évité de poser au candidat des questions partisans», a déclaré Mme McLachlin lors d'une cérémonie d'accueil du nouveau magistrat, Marshall Rothstein. «Ceux qui ont assisté aux audiences ont été convaincus qu'elles ont procuré aux Canadiens une occasion de connaître davantage les rôles et obligations respectifs du gouvernement et du judiciaire.»



Beverley McLachlin

Ce commentaire positif tranche avec le scepticisme qu'avaient exprimé jusqu'à présent les juges de la Cour suprême, passés et actuels, quant à l'éventualité d'importer au Canada le modèle américain. Plusieurs craignaient que les audiences ne dérapent comme cela se voit aux États-Unis.

Le juge Rothstein

À la fin février, Marshall Rothstein a été interrogé pendant trois heures par les députés fédéraux sur son parcours professionnel, mais aussi sur ses opinions sur certains sujets plus délicats comme les revendications autochtones, le registre des armes à feu ou encore les clubs échangistes. Il s'agissait d'une première au Canada: jusqu'à présent, les juges étaient nommés au terme d'un processus nébuleux par le premier ministre.

M. Rothstein a été assermenté le mois dernier. La célébration d'accueil n'a toutefois eu lieu qu'hier. Mme McLachlin a déclaré en blague que ce serait «une des rares fois où il pourra porter notre robe de cérémonie rouge, mieux connue dans notre auguste cercle judiciaire comme notre habit de père Noël.» En fait, M. Rothstein a déjà porté ladite robe lors de la lecture du discours du Trône, mardi dernier, à laquelle assistent traditionnellement tous les juges de la Cour suprême.

Le Devoir

Pas de semences suicide dans les champs

DENNIS BUECKERT

Ottawa — Ce n'est pas dans un proche avenir que l'on plantera des «semences suicide», qui sont génétiquement modifiées pour produire des plants stériles, sur des terres agricoles au pays.

Giuliano Tolusso, analyste au ministère fédéral de l'Agriculture, a indiqué que le Canada respecterait le moratoire sur l'expérimentation, en terrain agricole, des technologies génétiques restrictives (GURT), moratoire qui a été réaffirmé à l'occasion d'une conférence tenue à Curitiba, au Brésil, le mois dernier.

Le Canada autorisera la recherche sur ces semences, mais seulement en laboratoire, a précisé

M. Tolusso en entrevue, hier. «Nous ne ferons pas d'essai au champ tant que nous n'aurons pas recueilli l'information scientifique et socio-économique nécessaire pour prendre une décision éclairée», a-t-il dit.

Cette décision du Canada est conforme au consensus des pays signataires de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, mais diffère de la position des États-Unis, qui n'ont pas signé cette convention.

Les semences suicide sont probablement la nouveauté la plus discutée en biotechnologie à l'heure actuelle. Elles fourniraient aux entreprises de semences une méthode sûre pour protéger leurs brevets sur les semences génétiquement modifiées, qui commencent à être davantage utilisées à travers le monde.

Selon leurs opposants, cette technologie laisserait les cultivateurs à la merci des compagnies de semences et mettrait en danger la méthode traditionnelle par laquelle les agriculteurs conservent des semences d'une année à l'autre. Des pays moins prospères comme l'Inde et le Brésil ont interdit les GURT.

La technologie éviterait aussi aux entreprises de semences d'avoir à défendre leurs brevets en intentant des poursuites juridiques, comme celle contre le fermier Percy Schmeiser, de la Saskatchewan, qui a été traîné en Cour suprême pour avoir utilisé des semences qu'il n'avait pas achetées.

Presse canadienne

Roulement de tambour, s'il vous plaît...

(Les tambours sont à l'arrière, à côté du piano.)



La voici : la toute nouvelle Passat familiale 2007. La même grâce dans les lignes que sa sœur berline. Le même confort luxueux. La même ingénierie haut de gamme avec, entre autres, l'allumage par bouton, le frein à main électronique au tableau de bord, les sièges avant chauffants et le moteur turbo de 200 chevaux, ou le V6 de 280. Et avec, en plus, une gestion intelligente de l'espace qui vous permet de charger jusqu'aux drums de votre plus vieux pour aller les perdre dans le bois. Essayez-la vite. Bien équipée à partir de 31 425 \$.



Passat familiale
2007

Visitez vw.ca ou appelez le 1 888 ROULE VW pour plus de détails.

POLITIQUE

UNESCO: le Bloc réclame un droit de veto pour le Québec

Alors que les négociations au sujet de la place du Québec à l'UNESCO se poursuivent entre les gouvernements Harper et Charest, le Bloc réclame un «droit de veto» pour le Québec inspiré du «modèle belge». Mais la ministre québécoise Monique Gagnon-Tremblay soutient que la formule qui sera définie consistera en un «modèle québécois unique» qui conviendra «à un Canada uni».

ANTOINE ROBITAILLE
ALEC CASTONGUAY

Le Bloc québécois a exigé hier que le Québec ne possède rien de moins qu'un droit de veto sur la position canadienne à l'UNESCO, seule manière pour le gouvernement Harper de s'approcher de sa promesse électorale, a soutenu Gilles Duceppe. Ce processus, qui s'apparente à celui en vigueur en Belgique, est effectivement à l'étude dans les deux capitales où se poursuivent les discussions sur le rôle qui sera accordé au Québec sur la scène internationale.

Toutefois, à Québec hier, la ministre québécoise des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay rétorquait: «Ce que je recherche, c'est un modèle québécois, un modèle qui est unique pour le Québec et qui convient à un Canada uni, parce qu'on fait partie du Canada.» Elle enchaîna ensuite sèchement: «Je n'ai pas besoin des recommandations du Bloc, je sais ce que je dois faire. Je sais ce que le Québec veut.»

La ministre québécoise a par ailleurs nié que l'entente soit «imminente» sur la question entre les deux gouvernements, selon ce que certaines rumeurs laissent croire récemment. Selon elle, le fédéral est en effet «pressé», mais «l'important ce n'est pas d'aller rapidement, mais d'avoir une bonne entente». Les négociations vont «très très bien», a-t-elle précisé par la suite. La ministre a rencontré son homologue fédéral le 16 mars à Ottawa et, depuis, les «fonctionnaires sont à l'œuvre», a-t-elle dit. Reste que «le diable est dans les détails», selon les mots de sa porte-parole Valéry Langlois.

Recul

En effet, car le 19 décembre dernier, en pleine campagne électorale, Stephen Harper s'était engagé à faire une place au Québec à l'UNESCO «sur un modèle analogue à celui de la francophonie», où il a un siège, peut s'exprimer et voter en son nom. Mais depuis, le gouvernement Harper a dû reconnaître que les règles de l'UNESCO, organe de l'ONU chargé de la culture et de l'éducation, ne permettent pas une aussi grande marge de manœuvre à une entité qui n'est pas un État. Le premier ministre a donc admis que le Québec n'aurait pas de siège distinct à l'UNESCO, mais qu'il pourrait y jouer un «rôle» à l'intérieur de la délégation canadienne.

Au dire du Bloc, il ne reste donc qu'une seule voie possible: le modèle belge. Dans cette formule, le gouvernement central s'abstient



Gilles Duceppe
CHRIS WATTE REUTERS

de voter lorsqu'il y a désaccord entre ses communautés wallonne et flamande. Ainsi, le Canada devrait s'abstenir de voter, sur un sujet donné, si le Québec et la délégation canadienne ne parvenaient pas à s'entendre, ce qui équivaut à un droit de veto. Le Bloc réclame aussi que le Québec ait le droit de s'exprimer en son nom à l'UNESCO sur le sujet de son choix, peu importe la position canadienne. Le Québec pourrait donc faire entendre une voix discordante.

Gagnon-Tremblay contre les libéraux

À Québec, la ministre Gagnon-Tremblay refusait hier de discuter des aspects précis actuellement en négociations. Elle en a toutefois profité pour lancer quelques flèches aux députés libéraux fédéraux, comme Joe Volpe, par exemple, qui considère que le gouvernement Harper a trop d'égards pour le Québec. «Je comprends peut-être un peu mieux maintenant [pourquoi] la porte s'était fermée rapidement avec le gouvernement libéral» au sujet de la participation du Québec aux forums internationaux. (Après une promesse de Paul Martin, le gouvernement libéral avait reçu froidement les demandes québécoises.) Elle trouve également dommage que la presse anglophone — par exemple le *Globe and Mail* d'hier — «soit souvent opposée aux objectifs internationaux du Québec».

OIT et OMS

Le Bloc soutient pour sa part que si Stephen Harper était cohérent, la formule de participation du Québec à l'UNESCO devrait s'appliquer à l'Organisation internationale du travail (OIT) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), deux forums qui touchent ses compétences. «C'est le seul



Monique Gagnon-Tremblay
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

moyen qu'il a de respecter un peu sa promesse, a dit Gilles Duceppe. Cette proposition reprend les positions historiques du Québec et notamment la doctrine Gérin-Lajoie, qui dit que quand on est maître chez soi, on est maître partout.» C'est précisément ce dont le candidat à la direction du Parti libéral du Canada, Michael Ignatieff s'est inquiété publiquement, la semaine dernière: après l'UNESCO, le Québec réclamera une place à l'OIT ou à l'OMS. Mme Gagnon-Tremblay dit ne pas comprendre cette réticence. Elle se rappelle avoir expliqué la position québécoise à M. Ignatieff à Harvard cet automne. «Après une heure et demie de discussion, quand je suis partie, je croyais qu'il comprenait mieux ce que le Québec demandait.» De toute façon, dit-elle, M. Ignatieff et la presse anglophone, avant de dénoncer, devraient attendre de voir l'entente qui sera conclue. Par après, il faudra «expliquer et expliquer encore», dit-elle. Par exemple, que ce que le gouvernement Harper offre aux provinces à l'UNESCO, il l'offre «spécifiquement pour le Québec», en raison de son caractère distinct.

Mais interrogé lors de la période de questions aux Communes hier, Stephen Harper a affirmé qu'il tentait de trouver une formule qui s'applique dans tous les forums internationaux et qui serait utilisée par toutes les provinces: «Pendant la dernière campagne électorale, nous nous sommes engagés à consulter les provinces en vue de créer un mécanisme officiel assurant leur participation à des négociations et à des forums internationaux touchant leurs compétences. J'ai invité le Conseil de la fédération à nous soumettre des idées à ce sujet. J'attends ces idées avec impatience», a-t-il soutenu.

Le Devoir

Débat à la Chambre des communes

Les quatre partis réaffirment leur appui aux soldats canadiens en Afghanistan

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'opposition l'a demandé pendant des semaines, elle l'a finalement obtenu hier soir, son débat sur la participation militaire du Canada en Afghanistan. Un débat parlementaire serein, puisque chacune des quatre formations politiques présentes à la Chambre des communes a réitéré son appui envers cette mission. L'importance de l'exercice a toutefois été amoindrie, trois des quatre chefs ayant cédé leur droit de parole à leurs députés.

Du côté gouvernemental, le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, a entamé le débat en rappelant que la présence militaire en Afghanistan assurait la sécurité et la prospérité du Canada. «Le danger n'est pas toujours concret, mais il est bien réel, et notre sécurité commence loin de nos frontières. Pour le dire simplement, la stratégie de notre gouvernement est le Canada d'abord!», a déclaré M. O'Connor.

Le premier ministre Stephen Harper n'a pas pris part au débat hier soir, son récent voyage-surprise en Afghanistan faisant office, selon son porte-parole, de déclaration. «La position du premier ministre est très claire. Il estime qu'il est plus important de donner la parole aux partis d'opposition», a indiqué Dimitri Soudas. Au moment de mettre sous presse, le débat n'était toujours pas terminé.

Un premier débat avait bien eu lieu en novembre, mais les réticences de la population au sujet de cette participation en Afghanistan ont émergé au cours des derniers mois, le nombre de Canadiens y ayant trouvé la mort ayant atteint la douzaine. La peine de mort qui planait au-dessus de la tête d'un Afghan converti au christianisme a fini de convaincre certains citoyens que le Canada cautionnait par sa présence une administration aux valeurs contraires aux leurs. D'où la demande d'un nouveau débat. Le Canada déploie 2200 personnes en Afghanistan.

La participation du Canada se termine en théorie en février 2007. Le NPD a demandé hier à ce que la Chambre des communes décide par un vote si cet engagement doit être prolongé ou non. «Ces décisions doivent être prises par les gens choisis démocratiquement par tous les citoyens du Canada et non pas par les bureaucrates, les généraux ou le Cabinet tout seul», a lancé Jack Layton.

M. Layton est le seul chef à avoir pris la parole au nom de son parti hier soir au débat. (Le chef intérimaire Bill Graham a posé quelques questions, mais n'a pas prononcé le discours d'ouverture.) M. Layton n'a pas digéré que, plus tôt au cours de la période de questions, le premier ministre Stephen Harper remette en question son appui aux troupes canadiennes simplement parce qu'il demandait un droit de regard sur le prolongement de la mission. M. Layton a déploré qu'on lui impose deux choix seulement: «jouer la menseuse de claque ou abandonner nos troupes».

Le Parti libéral, qui a lui-même autorisé le déploiement des troupes en 2001, n'est pas allé aussi loin. Le critique en matière de Défense, Ujjal Dosanjh, a au plus demandé la tenue d'un autre débat lorsque l'échéance de février 2007 arrivera. L'appui libéral n'est quand même pas inconditionnel. M. Dosanjh veut que le gouvernement conservateur mesure le «progrès» en Afghanistan pour continuer de justifier la présence militaire canadienne dans ce pays lointain.

Quant au Bloc québécois, il a demandé à que ce qu'Ottawa réouvre son entente signée avec le gouvernement afghan encadrant le transfert de prisonniers interceptés pas les Canadiens. Selon cette entente, le gouvernement ne se conserve pas le droit de rendre visite à ces prisonniers. Les Pays-bas, aussi présents en Afghanistan, se sont conservés un tel droit dans son entente signée avec le gouvernement afghan. Le Bloc aurait aussi aimé qu'un vote soit tenu dès maintenant sur la présence canadienne en sol afghan.

Le Devoir



SHAUN BEST REUTERS
Hydro-Québec assure que le vol de documents secrets ne compromet pas la sécurité de ses installations.

Vol de documents

Hydro-Québec resserre ses règles de sécurité

MARTIN OUELLET

Québec — Hydro-Québec n'a aucunement l'intention de revoir ses orientations en matière de sécurité malgré le vol récent d'une mallette contenant des renseignements hautement confidentiels sur la surveillance des installations hydroélectriques.

La société d'État va plutôt se limiter à resserrer ses règles entourant la circulation des documents.

«Nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise plus», a assuré le porte-parole de la société d'État, Marc-Brian Chamberland, dans une entrevue accordée hier à La Presse canadienne.

«Dès que le vol a été signalé, nous avons adopté les dispositions nécessaires pour que la fuite d'information ne puisse pas compromettre la sécurité des installations», a-t-il poursuivi.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier le plan de 133 millions préparé dans les derniers mois par Hydro-Québec pour accroître la sécurité de ses équipements, a-t-il insisté.

«Le plan n'a pas à être changé, nous avons fait le nécessaire, on a pris les mesures qui s'imposaient», a expliqué M. Chamberland.

Les documents confidentiels provenaient d'une mallette volée le 10 mars dernier dans un restaurant de la rue Sainte-Catherine à Montréal. L'employé victime du larcin, un conseiller en sécurité, a immédiatement informé ses supérieurs du vol et une plainte a été déposée à la Police de Montréal.

Quelques jours plus tard, une employée de Radio-Canada découvrait par hasard, dans une station de métro de l'est de la métropole, une liasse de documents provenant de la mallette volée.

La pochette découverte dans le métro contenait entre autres documents un guide de sécurisation des installations de la société d'État, qui explique les méthodes et les normes qui seront utilisées pour faire fonctionner tous les systèmes de sécurité d'Hydro-Québec.

Toutes les composantes, les pièces des systèmes d'alarme, de télésurveillance et d'antisabotage y sont énumérées. L'un des dossiers expliquait en outre comment fabriquer une carte d'identité pour les employés.

On y retrouvait aussi les mots de passe temporaires pour activer les deux systèmes informatiques choisis pour gérer les contrôles d'accès, de détection d'intrusions et de surveillance vidéo.

Parmi les documents figuraient également le répertoire téléphonique confidentiel de la direction de la sécurité industrielle d'Hydro-Québec, comprenant les numéros de téléphone cellulaire et résidentiel des cadres et des employés.

Une situation bien embarrassante pour Hydro-Québec qui, l'an dernier, avait dû reconnaître que la surveillance des barrages souffrait de lacunes très graves.

Le porte-parole de la société d'État minimise néanmoins le risque associé au vol des documents confidentiels.

«Ce qui a été retrouvé, ce sont surtout les technologies utilisées. Il n'y avait pas d'information concernant la localisation des systèmes, la façon de les installer ni la façon de les déjouer», a-t-il dit.

Néanmoins, tous les codes qui figuraient dans les dossiers ont été changés, a souligné M. Chamberland.

Dans l'espoir d'éviter une nouvelle fuite d'information, Hydro-Québec a également décidé de resserrer ses règles sur la circulation des dossiers importants.

Ainsi, les employés ne peuvent plus emporter avec eux les documents confidentiels.

«Depuis le 10 mars, depuis que le vol a été constaté, il n'y a plus un seul document de cette nature qui peut franchir les portes d'Hydro-Québec», a mentionné M. Chamberland.

Pendant que le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, refusait de commenter l'affaire, l'opposition péquiste exigeait que les dirigeants d'Hydro-Québec viennent rendre des comptes à l'Assemblée nationale.

«Il y a une négligence, un laisser-aller, une désinvolture de la part des dirigeants par rapport à la sécurité des installations. Les gens ont le droit d'être rassurés, et Hydro-Québec doit venir s'expliquer en commission parlementaire», a commenté la porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais.

Presse canadienne



F. Roy WILLIS

CIVILISATION OCCIDENTALE

(Deux tomes)

Ouvrage à l'usage des cégeps.

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Nadeau PAPINEAU

CÉLÉBRITÉS collection biographique

L.-J. PAPINEAU

Petit de taille, mais grand par la pensée et le cœur.

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Camps
d'été
2006

Ça va te changer!
Camps de 3 ou 6 jours
Réservations de groupes
Réservations individuelles
Fêtes d'enfants

reserv@cosmodome.org
450.978.3600

campspatial.ca

Boys & Girls learn English at Camp MaroMac
depuis 1988

UN CAMP ANGLAIS
Sportif/Artistique
Région Mt. Tremblant
6 à 16 ans
2, 3 ou 7 semaines
Instruction professionnelle
Stage aspirants-moniteurs

Ski nautique! Voile! Escalade! Tennis!
Baseball! Golf! Basketball! Kick Boxing!
Théâtre! Excursions! et plus!!!

www.maromac.com 800 884 2267 514 485 1135

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Geneviève Provencher au 514-985-3457 ou 1 800 363-0305

• LES ACTUALITÉS •

Et si le système de santé vous appartenait?

Aux grands maux les grands remèdes

Le Dr Yves Lamontagne propose notamment de louer les salles d'opération aux Américains pour sauver le système de santé

L'idéologie, la bureaucratie et le statu quo sont sur le point de tuer le système de santé, dénonce le Dr Yves Lamontagne, dans son nouvel ouvrage, *Et si le système de santé vous appartenait?* Reconnu pour son franc-parler, le bouillant président du Collège des médecins y va de propositions-choc pour sortir le système de santé de son gouffre financier, notamment d'instaurer un ticket modérateur aux patients et d'ouvrir nos salles d'opération inutilisées aux Américains.

ISABELLE PARÉ

Allergique à la rectitude politique et éternel pourfendeur de la frilosité des politiciens et de l'asphyxie budgétaire, le Dr Yves Lamontagne pourchasse, dans le 32^e ouvrage de sa carrière, de nouveaux démons, concentrant cette fois son tir sur le rôle qui devrait être accordé au secteur privé dans la santé.

Au moment où s'amorce à Québec une vaste consultation sur le rôle du privé en santé lancée dans la foulée de l'arrêt Chaoulli, le remue-méninges personnel proposé par cet ex-chef syndical qui trône aujourd'hui à la tête du Collège des médecins tombe à point nommé.

Selon le Dr Yves Lamontagne, il est urgent d'injecter de l'argent neuf dans le système. Pourquoi ne pas le faire en instaurant un ticket modérateur pour les visites médicales en clinique, en vendant certains services médicaux aux patients américains ou en faisant payer les frais de buanderie et de repas aux patients hospitalisés?, a-t-il expliqué en entrevue au *Devoir*. Des idées auxquelles se sont refusés tous les hommes politiques jusqu'ici, et qui ont de quoi faire dresser les cheveux sur la tête de tout ce qui loge à gauche au Québec!

N'en déplaise aux purs et durs du 100% public, le Dr Yves Lamontagne estime que le Québec se prive aujourd'hui de deniers importants en dormant sur des ressources sous-exploitées en raison d'une idéologie dépassée. «Des millions de dollars

sont investis dans des salles d'opération fermées 18 heures sur 24, faute de ressources pour payer des heures supplémentaires au personnel. Pourquoi ne pas vendre des services au privé en dehors des heures d'ouverture au lieu de laisser dormir ces équipements très coûteux?», lance ce franc-tireur, qui ne voit rien d'amoral à traiter des patients étrangers le soir ou la nuit, pour générer des profits et traiter plus rapidement les patients québécois.

Rien d'amoral non plus à imposer un ticket modérateur, puisque un pays aussi social-démocrate que la Suède réclame à ses concitoyens 25 \$ à chaque visite chez le médecin, et 35 \$ à l'urgence.

«Cela ne va pas régler tous nos problèmes, mais, dans certains pays, ça contribue à payer jusqu'à 10% des dépenses de santé, et les personnes à faibles revenus en sont exemptées», plaide-t-il.

Selon le Dr Yves Lamontagne, l'avis légendaire de plusieurs milieux, notamment des centrales syndicales, à l'égard d'une participation privée dans la santé est à son avis anachronique et tributaire d'une culture politique propre au Québec. Dans la plupart des pays européens, le secteur public et privé cohabitent dans la santé, sans même que les syndicats y voient de quoi fouetter un chat.

«Aime-t-on mieux mettre la clé sous la porte ou aller chercher de

l'argent ailleurs? Avons-nous vraiment les moyens d'être plus catholiques que le pape?», demande le psychiatre, qui juge bien timide la récente ouverture du gouvernement Charest au secteur privé.

«On ne cesse de brandir le spectre mercantile et honteux du privé au Québec, comme si le privé, c'était un gang de bandits. On refuse cela pour des raisons politiques, parce qu'aujourd'hui les élections se gagnent ou se perdent avec la santé. Les politiciens le savent et ne veulent surtout pas brasser la cage», affirme le Dr Yves Lamontagne.

Pourtant, rappelle-t-il, 20% des centres d'accueil pour personnes âgées sont gérés par le privé depuis 30 ans au Québec, dans l'indifférence générale. Ces centres conventionnés reçoivent un budget du gouvernement pour gérer les services techniques, et un autre, pour gérer les soins aux patients.

«Aime-t-on mieux mettre la clé sous la porte, ou aller chercher de l'argent ailleurs?»

Ils se doivent d'appliquer les mêmes conventions collectives, de respecter les mêmes normes de qualité et d'offrir les mêmes services aux patients que les centres publics. La loi ne leur permet de faire des profits que sur la portion des services non cliniques. «Il n'y a jamais eu de scandales à la Saint-Charles-Borromée, de grèves ou de faillites dans ces établissements.

Ils donnent des services de qualité, sans que l'État ait à entretenir ou à financer ces immobilisations. C'est un excellent deal», cite-t-il en exemple.

Le Collège des médecins s'est montré favorable à une ouverture plus grande au secteur privé dans la santé. Mais, dans ce plaidoyer personnel, le volubile représentant de la gent médicale pousse la logique encore plus loin. Et si les hôpitaux nous appartenaient?

L'ex-directeur du Centre de recherche Fernand-Séguin rêve d'un

système qui favoriserait la création de consortiums privés, où médecins et employés deviendraient des partenaires du privé, pleinement impliqués dans la gestion de leurs hôpitaux, avec participation aux profits. De quoi fouetter la stimulation et l'émulation, estime-t-il. «Cela créerait non seulement un sentiment d'appartenance, mais un incitatif à la performance. On ne gèrera jamais le CHUM ou de gros hôpitaux de cette manière. Mais ce modèle conviendrait tout à fait à des hôpitaux de région qui desservent environ 80 000 habitants», croit-il. C'est notamment le cas à Plattsburgh dans l'État de New York, à 60 minutes de Montréal, où un hôpital communautaire administré de cette façon offre d'excellents services aux patients.

Comme autre solution pour renflouer les coffres de l'État, le Dr Yves Lamontagne estime que les entreprises pharmaceutiques, notamment les fabricants de médicaments génériques qui pullulent au Québec et engrangent d'énormes profits grâce au système de santé, devraient être fortement incités à verser d'imposants dons.

Enfin, il décoche au passage plusieurs flèches aux syndicats qu'il accuse d'être les chantres du statu quo et de la rigidité, en continuant à se battre bec et ongles contre toute participation du privé en santé. «Je condamne l'attitude de braquage continu des syndicats face à toute nouvelle idée. C'est la tyrannie du statu quo. C'est le refus d'admettre l'existence même d'un problème», déplore Yves Lamontagne qui juge qu'il n'est plus temps de multiplier les palabres, les commissions d'enquête et les consultations publiques. Toutes les solutions doivent être envisagées, fussent-elles imparfaites.

«Qu'allons-nous laisser en héritage à nos enfants? Dans 20 ans, il n'y aura plus assez de budget que pour la santé et les écoles, et dans 30 ans, il faudra vendre nos écoles pour financer la santé!», fulmine-t-il dans ce livre, qui arrivera en librairie demain.

Le vieux routier du système de

santé n'est pas tendre non plus à l'égard de la machine gouvernementale qu'il juge atteinte de «bureaucratite» aigüe. «Au moins deux fois par semaine, je reçois des demandes du ministère de la Santé pour participer à des comités. Ça me prendrait des dizaines d'employés pour répondre à leurs demandes. Il y a sûrement des millions payés pour des personnes qui siègent dans des comités de «taponnage», affirme le président du Collège, qui soutient que le Québec dépense 77 \$ par habitant pour administrer son système de santé, contre 38 \$ en Ontario et 49 \$ au Canada.

Le franc-parler du Dr Yves Lamontagne n'épargne d'ailleurs pas ses propres collègues médecins, qu'il accuse de se désinvestir de la sphère sociale et des causes philanthropiques, pour devenir des techniciens de la médecine au langage hermétique. «La médecine était un art, et une science. Or, c'est de moins en moins un art. Il n'y a plus de respect pour le patient, plus assez d'importance accordée à la relation patient-médecin», déplore-t-il.

A ce titre, il montre du doigt les universités qui valorisent une formation technique et spécialisée, et s'empressent de sélectionner des premiers de classe, au détriment d'étudiants ayant un meilleur potentiel humain. Seulement 40% des médecins deviennent aujourd'hui médecin de famille, alors que 60% des étudiants convergent vers la médecine spécialisée. Ce devrait être le contraire, selon Yves Lamontagne.

Le psychiatre invite d'ailleurs ses collègues à s'impliquer davantage dans les causes sociales et à descendre de leur tour d'ivoire. «Les médecins doivent cesser de penser qu'ils savent tout. Maintenant, les soins de santé sont donnés par une multitude de professionnels et payés par tous. Les soins de santé, ce n'est plus le monopole des médecins, c'est le choix d'une société tout entière», conclut-il.

Le Devoir



«Qu'allons-nous laisser en héritage à nos enfants? Dans 20 ans, il n'y aura plus assez de budget que pour la santé et les écoles, et dans 30 ans, il faudra vendre nos écoles pour financer la santé!»

- Dr Yves Lamontagne

VOITURES D'OCCASION: VOUS FAITES-VOUS ROULER?

Attention aux odomètres trafiqués.
Une équipe de **La facture** s'est lancée sur la trace des voleurs de kilométrage.



400199

CE SOIR 19H30

LA FACTURE

ANIMATION: PIERRE CRAIG

WWW.RADIO-CANADA.CA/LAFACTURE

REALISATION-COORDINATION: LUC CHARBONNEAU



RADIO-CANADA
INFORMATION

• LES ACTUALITÉS •

Délai supplémentaire refusé

Équité salariale:
Montréal doit
accélérer le pas

KATHLEEN LÉVESQUE

La Commission de l'équité salariale exige que la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités et s'emploie à réaliser l'équité salariale d'ici septembre prochain.

Dans une décision du 24 mars dernier, la Commission constate que la Ville de Montréal ne s'est toujours pas conformée à la Loi sur l'équité salariale, alors que l'échéance prescrite était le 21 novembre 2005. Bien que certains comités de travail aient été mis sur pied, «aucun programme d'équité salariale n'a été complété», soutient la Commission. Cette dernière demande donc que Montréal lui transmette un rapport démontrant qu'elle s'est conformée, à titre d'employeur, à sa décision dans les 180 jours.

L'exigence de la Commission vient bousculer les intentions de l'Administration du maire Gerald Tremblay qui tente d'obtenir un délai supplémentaire de deux ans auprès de la ministre des Affaires municipales, repoussant d'autant les travaux. Il y a beaucoup d'argent en jeu, et Montréal réclame une exemption de paiement jusqu'en novembre 2007. De plus, elle souhaite que le processus d'équité salariale soit morcelé dans les 16 villes, dont les 15 villes reconstituées depuis janvier dernier.

Mais la Commission est formelle: elle «avise l'employeur qu'à défaut de recevoir son rapport dans le délai imparti, la Commission de l'équité salariale se prévaudra des pouvoirs conférés [...] pour saisir la Commission des relations du travail, sans autre avis ni délai».

C'est à la suite d'une plainte déposée en novembre dernier par une syndiquée col blanc que la Commission de l'équité salariale a fait enquête à Montréal. La plaignante affirmait que Montréal avait conclu une entente avec le Syndicat des fonctionnaires muni-

cipaux de Montréal afin de se soustraire aux obligations prévues à la Loi sur l'équité salariale. La Commission a déclaré que cette allégation était non fondée, mais elle a retenu le fait que Montréal n'avait pas encore agi en matière d'équité salariale. D'ailleurs, Montréal l'a admis.

Au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, on se réjouissait hier que la Ville de Montréal soit obligée d'accélérer le rythme. Dès 1998, les cols blancs s'étaient mis au travail, mais les fusions municipales de 2001 avaient changé la donne. Québec avait reporté l'obligation à novembre 2005. Au cours des dernières semaines, les deux parties ont tenu une séance de travail. Malgré la décision de la Commission, il est donc clair pour le Syndicat que le processus ne sera pas terminé à l'automne. De plus, l'appariement des emplois, un préalable à la réalisation du programme d'équité salariale n'est terminé que depuis l'été dernier.

«Cette décision est une bonne chose. On était un peu inquiets de savoir comment le gouvernement allait réagir à la demande de Montréal. Maintenant, on doit aller de l'avant, surtout que c'est dans notre syndicat qu'il y a le plus d'attente face à l'équité salariale», a expliqué la présidente syndicale, Monique Côté.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal compte quelque 10 000 membres, dont 60 % sont des femmes. Celles qui occupent les emplois de technicienne de bibliothèque sont les moins bien rémunérées comparativement aux hommes qui occupent des fonctions techniques exigeant un diplôme collégial équivalent (inspecteur en bâtiment, agent de prévention, graphiste, par exemple). Selon Mme Côté, l'écart salarial est d'environ 5000 \$ par année.

Le Devoir

Tuerie en Ontario

Purge au sein des Bandidos:
cinq personnes sont accusées

London — Les huit hommes retrouvés morts dans une ferme du sud-ouest de l'Ontario étaient membres des Bandidos ou associés au gang de motards, a annoncé hier la police.

Les huit victimes portaient toutes des traces de blessures par balles, et cinq personnes ont été arrêtées et accusées de meurtre avec préméditation, a expliqué au cours d'une conférence de presse le responsable des enquêteurs Ross Bingley.

Les victimes de ce crime ont été formellement identifiées et sont associées ou appartiennent au gang de motards des Bandidos, a-t-il précisé, parlant d'un incident isolé en relation avec le gang. Un enquêteur a parlé de «nettoyage interne» au sein de la bande.

Dimanche, la police a interpellé un groupe d'individus au domicile d'un leader notoire des motards, non loin des lieux où ont été retrouvés les corps. Ces individus ont été vus sortant les mains en l'air de la maison de Wayne Kellestine, un ancien leader des Loners de St. Thomas, aujourd'hui disparus, qui étaient associés aux Bandidos.

Les huit cadavres ont été découverts dans quatre différents véhicules abandonnés dans un champ en périphérie d'un champ à environ 10 kilomètres de la maison de Kellestine.

Non loin de là, à quelques kilomètres du secteur où les huit corps ont été découverts, six inspecteurs ont passé la matinée à fouiller un fossé, à la recherche d'indices. Les policiers n'ont pas

fourni de motifs pour les meurtres, mais ils n'écartent pas la possibilité que des éléments du crime organisé soient impliqués. Certains rapports ont décrit les meurtres comme typiques d'une guerre de gangs.

Le secteur d'Elgin County, à l'ouest de London, a déjà connu des affrontements violents entre clubs de motards rivaux. Plusieurs organisations, dont les Loners, les Bandidos et les Hells Angels, seraient présentes dans les environs.

Dans des incidents distincts, en 1994 et en 1998, les corps d'un homme et d'une femme avaient été trouvés dans un champ de la région. Tous deux avaient été battus à mort, et aucun de ces meurtres n'a été résolu. En oc-

tobre 1999, Kellestine a lui-même été blessé dans une fusillade près de l'autoroute 401, apparemment par suite de rivalités à l'intérieur d'un des gangs.

Dans un communiqué diffusé sur leur site Internet, les Hells nient avoir quoi que ce soit à voir avec les huit derniers meurtres.

Les véhicules, toujours avec les corps à l'intérieur, ont été transportés samedi à la faveur de l'obscurité au bureau du coroner (officier chargé de déterminer les causes du décès) à Toronto, où ils devaient faire l'objet d'autopsies hier. Étant donné le nombre de cadavres impliqués, on ignorait si la cause des décès serait annoncée le même jour.

Associated Press

Hausse des tarifs

Le président de la SAAQ doit s'expliquer,
dit Jean Charest

JOCELYNE RICHER

Chicago — Le premier ministre Jean Charest soutient que le président de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), John Harbour, a de bonnes explications à fournir, aujourd'hui en commission parlementaire, pour justifier les écarts acrobatiques de la situation financière de la société d'État.

«Il a une responsabilité, celle d'expliquer comment il a pu présenter un déficit de 500 millions, dans un premier temps, et quelques mois plus tard présenter un surplus de 200 millions. 700 millions de différence, ce n'est pas rien. C'est beaucoup d'argent», a rappelé M. Charest, hier, lors d'un point de presse, en marge du congrès BIO 2006, à Chicago.

«Il devra expliquer son mandat

de fiduciaire», a ajouté M. Charest, qui ne digère toujours pas les hausses vertigineuses de 300 millions de dollars que la SAAQ veut imposer aux assurés.

En fixant sa grille de tarifs, la direction de la SAAQ «a l'obligation de tenir compte de tout ce qui se fait autour du bilan routier, de tenir compte de ce qui se fait dans le réseau de la santé», a-t-il fait valoir.

Hausse approuvées?

Par ailleurs, le Conseil des ministres n'a à aucun moment donné son approbation aux fortes hausses de 300 millions de dollars de tarifs proposées par la société d'État, a soutenu M. Charest, contrairement à ce qu'affirmait *La Presse* dans son édition d'hier.

En vertu de la loi 55, la fixation des tarifs relève du conseil d'admi-

nistration de la société d'État, a affirmé le premier ministre.

Au cours des derniers mois, M. Charest n'a jamais manqué une occasion de dénoncer les hausses à venir, qu'il jugeait démesurées, compte tenu que la SAAQ a enregistré un surplus de 200 millions.

Dans ce contexte, le gouvernement a demandé au patron de la SAAQ, John Harbour, de venir s'expliquer en commission parlementaire.

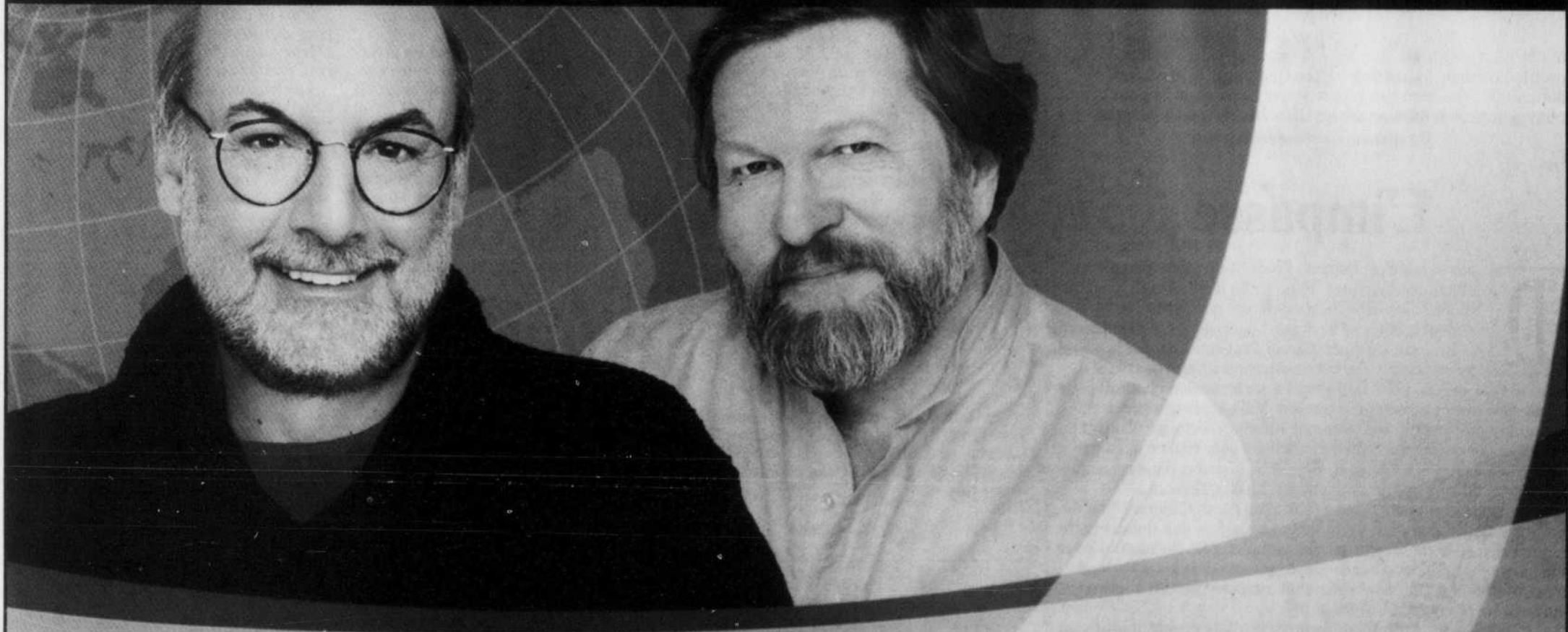
Québec souhaiterait que les hausses soient davantage étalées dans le temps, sur plusieurs années.

Mais la SAAQ soutient que si elle ne procède pas dès maintenant à des hausses majeures, la caisse sera vide à compter de 2018.

Presse canadienne

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Jean Charest

LA PREMIÈRE CHAÎNE: LA PLUS ÉCOUTÉE LE MATIN*



Merci à tous nos auditeurs à l'occasion
des résultats du dernier sondage BBM.

René HOMIER-ROY en semaine et Joël LE BIGOT, le week-end.

*Du lundi au dimanche

 **95,1** FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Réalisation: Stéphane Tremblay, Sylvie Lavoie

Source: sondage 1 BBM qui s'est tenu du 9 janvier au 5 mars 2006.
Part de marché francophone du lundi au dimanche de 6 h à 9 h;
marché central de Montréal; 12 ans et plus.

É D I T O R I A L

Que faire de Kyoto?

D'ici quelques semaines, la ministre fédérale de l'Environnement, Mme Rona Ambrose, rendra public le plan de lutte contre les gaz à effet de serre (GES) que les conservateurs entendent substituer au plan libéral. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les conservateurs ne sont pas de chauds partisans de l'accord de Kyoto. Heureusement que la signature du Canada apparaît au bas du protocole. Reste à voir de quelle façon ils s'y prendront, eux, pour combattre le réchauffement de la planète.

Selon l'entente intervenue entre les pays, le Canada doit ramener ses émissions de GES à un niveau de 6 % inférieur à celui de 1990. Or, parce que rien n'a été fait entre-temps, les émissions de gaz ont grimpé de 24 % entre 1990 et 2002, année de ratification du protocole. Pire, selon des données de l'ONU, non officielles, que l'entourage de la ministre Ambrose se fait fort de divulguer, les émissions canadiennes se seraient encore accrues de 4 % depuis 2002. Pour les conservateurs, les cibles fixées par leurs prédécesseurs sont simplement inaccessibles.

Afin de respecter les engagements signés par Jean Chrétien, le Canada devrait prendre des mesures radicales pour renverser la vapeur. Ce que le plan libéral défendu par l'ex-ministre Stéphane Dion ne fait pas. En cela, les conservateurs ont raison: jamais le Canada n'atteindrait la cible avec un tel plan.

Au ministère de l'Environnement, on a reçu l'ordre de revoir tous les programmes de lutte contre les GES adoptés par les libéraux. Il y en a pour dix milliards. En campagne électorale, M. Harper a promis d'adopter des lois pour lutter contre la pollution, sans préciser lesquelles; il a promis d'encourager l'ajout d'éthanol à l'essence et de favoriser l'usage des transports en commun par une aide fiscale aux usagers.

Voilà qui n'est certainement pas suffisant non plus. Pas même pour ralentir la croissance des émissions de GES. Il faudrait beaucoup plus. Par exemple, fixer des objectifs de réduction de GES équivalant aux émissions rejetées dans l'air pour chaque grand groupe responsable. Ainsi, les producteurs de pétrole de l'Ouest, qui sont parmi les plus gros émetteurs, devraient accélérer la mise en place de nouvelles technologies pour l'extraction du pétrole ou se voir imposer des pénalités très lourdes. De même pour l'industrie de la transformation des métaux et pour les centrales thermiques de production d'énergie. Avec l'argent de ces pénalités, Ottawa pourrait réinvestir massivement dans le transport collectif et l'efficacité énergétique.

Parmi les programmes qui risquent de mourir, a-t-on appris, il y a Le défi une tonne qui s'adresse aux particuliers. Dans ce cas, les conservateurs doivent se rappeler qu'un gouvernement responsable a tout intérêt à impliquer les simples citoyens dans ses politiques. Avant de sabrer les programmes d'économie d'énergie qui s'adressent au commun des mortels, il vaut cent fois mieux oublier cette idée folle qui consiste à subventionner l'achat de crédits sur le marché mondial par les entreprises canadiennes qui n'auraient pas atteint leur cible. Si nous ne parvenons pas à combattre le réchauffement de l'atmosphère chez nous, comment peut-on croire que l'achat de crédits de pays qui y sont parvenus va régler notre problème?

Cela dit, il ne faut pas rêver en couleurs. Après tout, la probabilité est bien plus forte que les conservateurs de Stephen Harper profitent de leur opposition à Kyoto pour tirer le maximum d'économies de l'abolition des programmes libéraux, sans pour autant réinvestir dans la lutte contre les GES. Les paris sont ouverts!

j-rsansfacon@ledevoir.com

L'impasse

Dans la matinée, Romano Prodi était donné vainqueur des élections italiennes. Puis, en fin d'après-midi, coup de théâtre: les dépêches annoncent que Silvio Berlusconi détient la majorité au Sénat. Conclusion? C'est l'impasse.

Bon, par où commencer? Peut-être bien par la prime au vainqueur. Par cette astuce, car il s'agit de cela et rien que de cela, que ce cher Berlusconi a sortie de son chapeau pour conserver une emprise sur le pouvoir. Voilà, en décembre dernier, cet amant du cynisme a imposé une réforme électorale allouant au Sénat un pouvoir égal à celui du Parlement pour tout ce qui a trait à la formation du gouvernement. Elle est là, la prime, dans cet alignement des pouvoirs des deux chambres. Mais également...

Mais également dans la reconfiguration géographique et mathématique des sénatoriales. On vous fera grâce des détails techniques et fastidieux conçus par les complices de Berlusconi pour mieux retenir que cette bande prévoyant une défaite au Parlement a magouillé, il n'y a pas d'autre mot, pour former un contingent suffisamment imposant au Sénat.

Si on se fie aux résultats communiqués au moment de mettre sous presse, il est possible que Berlusconi remporte la mise au Parlement. Dans ce cas, il sera reconduit dans sa fonction de premier ministre. Mais il est également plausible que Prodi détienne la majorité des sièges au Parlement. Si cette hypothèse s'avère, un autre scrutin sera tenu à moins d'entente entre les partis.

Dans cette histoire, le plus étonnant est la réaction des électeurs à cinq ans de «berlusconisme». Tant sur le plan politique qu'économique, son bilan se résume à un mot désastre.

Avec 0,6 % de croissance moyenne du PIB au cours des cinq dernières années, l'Italie est le cancre de la zone euro.

Politiquement, il faut rappeler encore et encore le fait que le Le Pen italien, Umberto Bossi de la Ligue du nord, partage le pouvoir avec «Berlu» ainsi qu'avec les fascistes — rebaptisés néofascistes après une opération de marketing — de l'Alliance nationale et d'un certain nombre d'élus réputés entretenir des liens avec la mafia.

Sur un plan plus moral ou éthique, soulignons que les Italiens ont voté en nombre pour un homme qui a dépenalisé la falsification de bilan, amnistié ceux qui ont pratiqué l'évasion fiscale sur grande échelle etc. Quoi d'autre? Des millions de citoyens ont choisi un politicien qui s'est moqué comme d'une guigne des règles électorales en matière de couverture médiatique. Il y a quelques jours à peine, les autorités concernées infligeaient une amende au patron de Forza Italia pour usage abusif de ses chaînes de télévision. Le lendemain, il recommençait.

Par on ne sait quel prodige du marketing, là encore, on qualifie toujours Forza Italia de coalition de centre droit et non de ce qu'elle est soit une alliance de droite de la droite ayant d'ailleurs une forte inclination pour ce populisme dont usa avec force Benito Mussolini. Mais bon... il est vrai que les Italiens ont le chic pour jouer avec constance du bénéfice du doute. On est dans le pathétique et cela fait... sourire!



Jean-Robert Sansfaçon

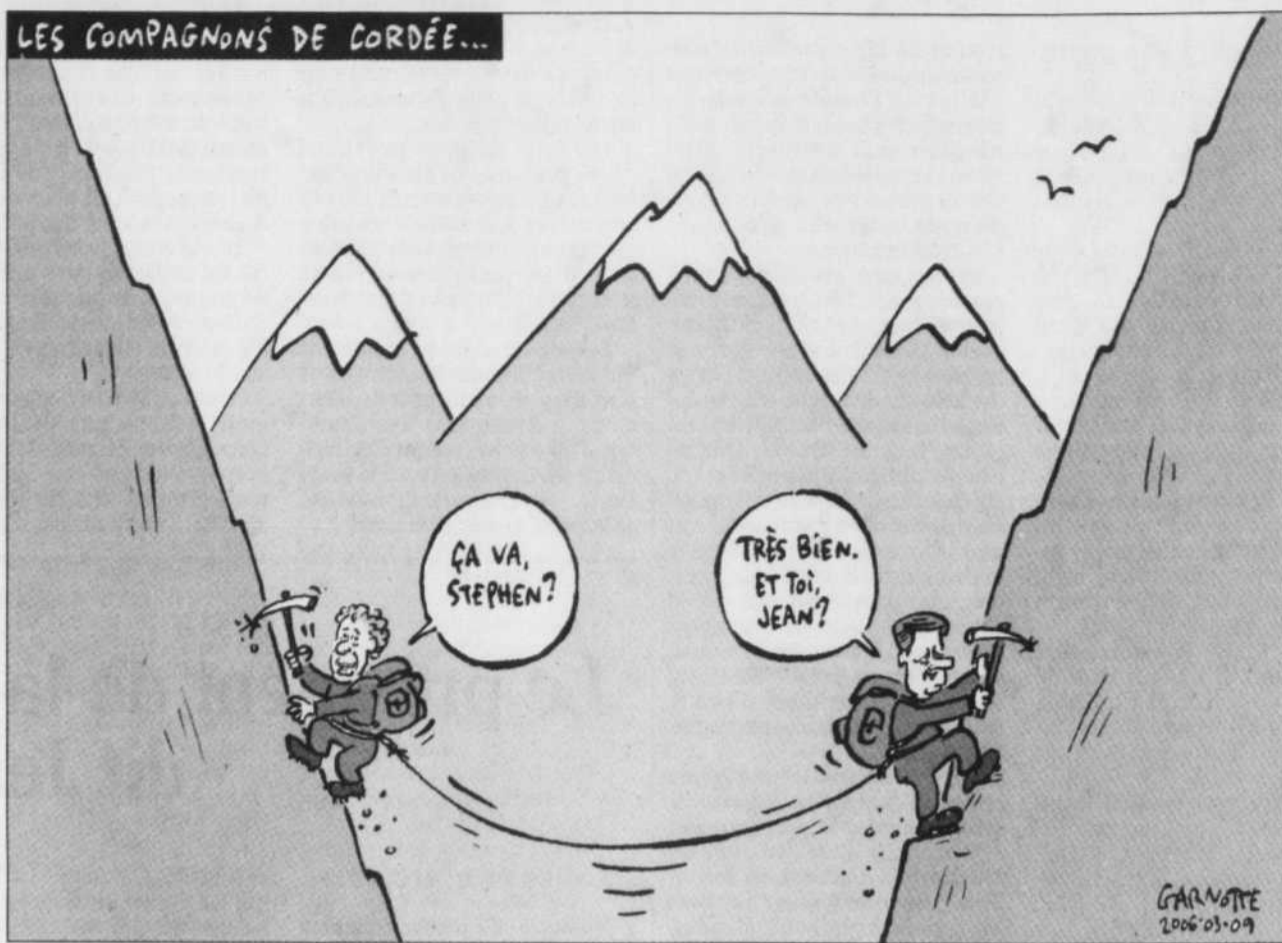


Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



GARINATTE
2006-03-09

REPRISE

LETTRES

Trudeau l'indépendantiste

Les journaux nous apprennent ces jours-ci que l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, illustre défenseur du fédéralisme canadien, a été, dans sa jeunesse, séparatiste: «Le temps est mûr, aurait-il écrit, de déclarer l'indépendance du Québec.» Alors qu'il est devenu un farouche ennemi de la souveraineté du Québec, il est difficile, aujourd'hui, de surcroît, de lui attribuer cette pensée: «La révolution nationale est une lutte permanente qui tend à l'excellence humaine de la communauté.» On croirait lire du Gaston Miron. Si ce n'était de ses fidèles amis, les Nenni qui racontent la chose, on croirait à de la «fausse représentation».

Or sur le nationalisme, est-il bon de rappeler ce qu'en a déjà dit Pierre Elliott Trudeau en 1976: «Et je connais un homme à qui l'école n'a jamais su enseigner le nationalisme, mais qui contracta cette vertu lorsqu'il eut ressenti dans sa chair l'immensité de son pays, et qu'il eut éprouvé par sa peau combien furent grands les créateurs de sa patrie.» (Cité dans *Between Friends/Entre amis*, McClelland and Stewart Limited, 1976, p. 145)

Ici, est-il possible d'être moins sincère? Si on peut imaginer que l'ex-premier ministre a déjà conçu le nationalisme comme une vertu, on peut déduire qu'il parlait du Canada, et moins du Québec. Aussi, d'apprendre qu'il a déjà souhaité l'indépendance du Québec peut surprendre.

En réalité, ce que nous apprennent les Nenni sur la pensée intellectuelle de Trudeau, c'est que, sur le fond, le nationalisme n'est pas en soi synonyme de chauvinisme et esprit d'agression. Mais voilà, comment en est-il venu à le penser? Sa pensée personnelle est-elle venue en collision avec une action politique partisane?

Pour l'instant, découvrons une autre facette de Pierre Elliott Trudeau n'est pas inintéressant. Mais, comme dirait l'autre, le mal canadien en terre québécoise est fait. Et il fut gigantesque.

Bruno Roy
Écrivain,
Le 9 avril 2005

Une région déchirée

J'étais présente lors du débat télévisé présenté sur les ondes de Radio-Canada Estrie le 27 mars dernier concernant le dossier du parc du Mont-Orford et j'en suis encore toute remuée. Ce qui me trouble encore aujourd'hui, c'est le climat d'agressivité et d'affrontement qui y régnait. C'est le constat de positions complètement polarisées, c'est la vision de citoyens, de voisins et d'amis qui ne se parlent plus, qui s'évitent.

Pourtant, les préoccupations des deux groupes sont légitimes. Oui, la situation de l'emploi à Magog est préoccupante. Il faut le reconnaître et s'en occuper. Et oui, il est légitime que des citoyens se portent à la défense d'un parc national qui est le cœur d'une région, quand il est menacé dans son intégrité par une décision prise de façon autoritaire et dont les fondements ne sont pas clairement établis.

Tout le monde a raison. Sauf que les préoccupations des uns et des autres sont constamment mises en opposition. Si on est contre le projet de privatisation, c'est qu'on n'est pas préoccupé par les fermetures d'usine et le chômage!

Et si on est pour le projet, on rêve en couleurs sur les réelles retombées économiques et peu soucieux de l'environnement. Mais le plus grave, c'est que les forces vives du milieu sont en train de s'entre-déchirer plutôt que de travailler ensemble à chercher des solutions pour relancer l'économie régionale et orienter l'avenir.

Plus le temps passe et plus le conflit se cristallise et prend de l'ampleur. Il importe de sortir rapidement de cette impasse avant que les dégâts ne soient trop grands. M. Charest, soyez à la hauteur des responsabilités que vous avez décidé d'assumer, et arrêtez ce projet qui est en train de nuire considérablement à la région. Mettez les cartes sur table et confiez à un groupe de travail composé de citoyens et d'experts le soin d'analyser la situation et de proposer des solutions.

Nina Pelletier
Sainte-Catherine-de-Hatley, le 5 avril 2006

J'ai beau me mordre la langue...

Je n'en peux plus de mes silences. Je veux rompre les barreaux de la prison de mes silences, je veux vivre debout dans mes croyances. J'adresse un plaidoyer à ces hommes et à ces femmes de la politique qui parlent beaucoup sans parler de l'essentiel qui nous ronge et nous vole chaque jour, nous citoyens, et consommateurs Québécois, Canadiens, et des autres pays de notre petite Terre malade. Je veux parler des prix du pétrole!

Nous subissons la grande arnaque des compagnies pétrolières qui se foutent du monde au nom du profit, et qui préparent d'autres guerres en Iran et ailleurs en s'octroyant des droits de mort, encore au nom du profit, qui augmentent leur pouvoir en réduisant le nôtre, notre pouvoir d'achat de chaque jour. Il en coûte plus cher pour aller au travail, et tout le reste. Le prix du pétrole augmente à vue d'œil et vous ne dites rien, vous qui avez la parole, où êtes-vous donc?

Les hommes et les femmes de la politique n'en parlent pas, n'en parlent plus. C'est un sujet délicat, surtout qu'il y en a beaucoup parmi eux qui mangent dans l'écuelle des pétrolières. Et moi je crie, j'appelle les citoyens, les citoyennes à se lever, à exiger des maires, des députés, des braves de l'opposition, ici au Québec, au Canada.

Je vis dans un pays dont les ressources pétrolières suffisent largement pour répondre à sa demande interne. Nous pourrions vivre beaucoup mieux avec des prix raisonnables pour le pétrole, comme c'est encore le cas pour l'électricité.

Avons-nous perdu la voix? Allons-nous mourir comme de caves sans rien dire? Allons-nous laisser les fous du profit, mettre à feu et à sang des pays entiers? [...]

Nationalisons le pétrole, il vient de la terre, il nous appartient à tous, comme l'eau, comme l'air, et comme nos propres enfants qui ont le droit de continuer à vivre sur notre terre, sans mourir victimes des profits de quelques bandits.

André Legault
Le 9 avril 2006

LIBRE OPINION

En attendant Camus (!)...

CHARLES BINAMÉ
Cinéaste

Que Monique Proulx réponde par un parfait agacement au journaliste français qui lui demandait, au dernier Salon du livre de Paris, pourquoi elle écrivait en français, je ne peux que m'en réjouir.

Que la réponse de Madeleine Gagnon, à l'opinion exprimée par David Homel dans *Le Monde*, ait donné lieu à cet hymne de mépris («À la défense de la littérature québécoise», *Le Devoir*, 22 mars 2006), voilà qui, dans le contexte, est souverainement rafraîchissant. Non pas que je lui donne raison sur le fond, mais je ne peux que me troubler face à ce cri qui défie l'entendement. Un hurlement qui témoigne, bien davantage que le pieu noir qu'il enfonce dans le cœur du «traître», d'un lamentable constat de sujétion. Mais voilà, l'Académicienne (une vraie celle-là) a vomie. Pour moi, c'est parfaitement hygiénique et, de plus, cela a le mérite de nous faire savoir où elle loge. On se plaint qu'ici nos intellectuels soient réservés, voire muets, eh bien, nous voilà comblés.

Cela dit, on n'a qu'à se souvenir de tout le frou-frou causé par le passage au Québec, il y a quelques années, du pape incontesté de la chose littéraire française, Bernard Pivot, pour saisir combien nous sommes encore et toujours égarés sur les rives de cette terre d'Amérique, avec quelques jolis complexes qui ont la vie dure. N'est-il pas grand temps de se le répéter, et

ce, jusqu'à épuisement de cette chimère, que l'aval, la bénédiction, que le visa d'entrée estampillé sur nos passeports des colonies ne nous sera jamais consenti par ceux qui se tiennent pour seuls dépositaires légitimes de la Lingua Franca. Hors de la France, point de salut! Point d'intérêt.

Les dernières marches du temple

Mais alors, se demande-t-on dans les chaudières, comment expliquer nos autres succès à Paris et en France?

Passons sur les arts éminemment exportables (et muets...) qui sont la musique, le cirque et la danse. Restent la chanson, le conte, le théâtre, le cinéma et la littérature.

La chanson et le conte nous valent ces regards obligeants et épressés de la métropole: ... charmants nos petits cousins avec leur langue aux effluves capiteux de Vieille France. Le théâtre, lui, parvient à se faufiler avec Maheu et Lepage qui ravissent les sens du public avec leurs ivresses scéniques.

Pour le cinéma, c'est cyclique. Tantôt une vague de cinéma iranien, tantôt de cinéma égyptien, danois, grec, québécois (ah?), ou belge (oh!). On suit les modes, ou les défilés des lauréats de Cannes. Angelopoulos, Arcand, les frères Dardenne. Mais c'est cyclique.

Avec la littérature, on gravit les dernières marches du temple. L'air est plus rare, les sourires aussi, car on arrive dans les platebandes plus épineuses des «arts majeurs». Quoi...

Qu'est-ce? Ah, et cela est écrit en français?! Quelques éditeurs de l'Hexagone plus téméraires, plus fous — ou plus éclairés — que leurs dédaigneux confrères, tentent des sorties visière ouverte — à leurs risques et périls. Parfois, un bon coup fouette l'espoir.

Philippe Navarro, qui jetai dans la mare, dans *Le Devoir* du 28 mars dernier, un pavé (!) sous le titre «La plume et le néant», y étalait une mise en perspective étourdissante au cœur de laquelle il constatait, navré, notre «néant» (littéraire) ou mieux encore «notre folklore créolissant» (toujours littéraire!). Quand nous serons à «échelle» des grands, devant les siècles et la planète (sic!), alors nous aurons nos Dostoïevski, nos Proust et nos Steinbeck, pérora-t-il.

En attendant Camus... (encore de M. Navarro!), je nous lance une invitation urgente.

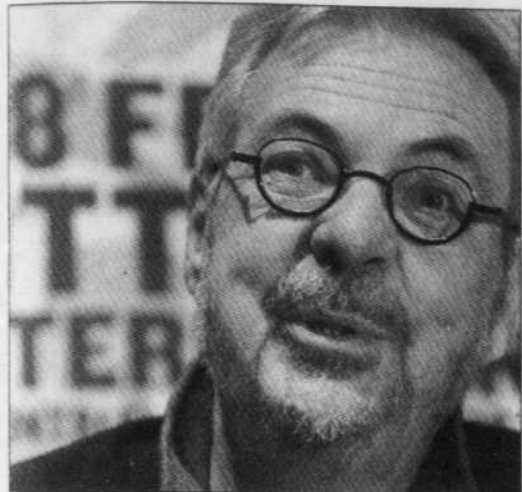
Pas un instant de plus à gaspiller nos rêves en utopiques accolades venues d'une France trop occupée à se regarder débouler. Surtout continuer, pour notre plus grand bonheur, à piocher dans cette veine riche et prolifique où fourmillent Gauvreau, Ducharme, Suzanne Jacob, Vanier, Marie Claire Blais, Patrice Desbiens, Saint-Denis Garneau, Anne Hébert, Courtemanche, Monique Proulx, Lalonde, Nelligan, Miron, Soucy, Roland Giguère.

«Rosace les roses les roses et les ronces/ et mille et mille épines/ dans la main où la perle se pose...»

En attendant Camus (!)... continuer de dévorer goulument nos perles — et nos géants.

IDÉES

Michel Tremblay en renégat?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CLAUDE JASMIN
Écrivain

Ce Tremblay qui déclare abandonner la cause nationale québécoise, un dimanche (au bord de sa piscine en Floride?), est-il devenu un renégat? Non. Même pas. Dès les débuts de notre combat et jusqu'à aujourd'hui, l'écrivain Tremblay était absent de la lutte. Jamais on n'a pu lire une phrase, un mot, dans ses interviews, aucun quelconque appui de sa part, à notre bataille pour l'indépendance.

Son silence compact montrait-il la prudence d'un carriériste (surdoué certes)? L'argent, dit-il, est une chose horrible. Mais allez lire *Art, argent et arrangement* de Robert Yergeau aux Éditions David. Vous découvrirez tout l'argent quémandé et obtenu en maintes subventions d'Ottawa. Une petite fortune. Tremblay acceptait même de confier toutes ses archives à Ottawa, qui offre bien davantage d'argent et de crédits d'impôts, plutôt qu'à notre Bibliothèque nationale du Québec.

Sa futile déclaration d'abandon illustre-t-elle et un narcissique besoin de neutralité égocentrique et aussi un retour d'ascenseur à Ottawa?

L'argent, c'est important!

Comme citoyen, Tremblay est resté enfermé dans

le vieux carcan d'antan, absolument interné dans l'époque du cléricisme catho qui nous prêchait la méfiance de l'argent.

Mon pauvre Michel romantique, tu te trompes et il faut espérer que l'argent sera un sujet de réflexion important chez les indépendantistes. Comme il l'était chez des Parizeau ou Landry, des économistes. Même le vieux savant Karl Marx savait son importance.

Je recommanderais au tout nouveau chef du Parti québécois, André Boisclair, de lire très attentivement *Éloge de la richesse* d'Alain Dubuc qui parle vrai en maints chapitres, fait mentir les attardés de «la haine de l'argent».

Le Tremblay devenu riche, le méritant bien, débarrassé du souci commun, vient ainsi de se ghettoïser misérablement. «Look who's talking?», dit New York. L'argent, Tremblay l'a maintenant, mais ce serait mauvais pour le peuple. Installé dans son luxueux confort, bien mérité encore une fois, il fait mine de cracher sur l'argent. On se croirait en 1945 sous Duplessis quand «la grosse femme» et ses rejets méprisaient l'argent, source de tous les maux! Car mon Michel déclare: «La société québécoise est en train de perdre son âme», oh la la! Vieux sermon connu du temps des curés en Buick en très chics presbytères!

Son tout frais «coup de Jarnac» à la souveraineté fait pitié et on a envie de le recouvrir du «manteau de Noé» par compassion tant l'on admire son œuvre. Son infantile réflexion politique est d'une immaturité crasse. Retourné sous ses palmiers de Key West, croquant dans du *lime pie*, Michel songera qu'il aurait dû garder le silence politique qui le caractérisait.

Mesures antiterroristes

Quand la «règle de droit» ne s'adresse pas aux ressortissants étrangers

FRANÇOIS CRÉPEAU

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations, Université de Montréal

DELPHINE NAKACHE

Doctorante, Université McGill

Guantanamo a de nouveau récemment défrayé la chronique quand les Nations unies ont ajouté leur voix à toutes celles qui exhortent les États-Unis à fermer ce triste et célèbre établissement pénitentiaire. Car, plus que jamais, Guantanamo symbolise la menace que font peser sur les droits fondamentaux les mesures démesurées de sécurité nationale. Les Canadiens n'ont d'ailleurs pas hésité à montrer du doigt leur voisin pour exprimer leur désaccord.

Mais si le Canada n'a aucune prison de ce genre sur son territoire, le traitement qu'il réserve aux ressortissants étrangers, surtout s'ils sont soupçonnés d'activités terroristes, n'en est pas moins troublant au regard du droit canadien et international. Des restrictions aux garanties juridiques que réproveraient les citoyens canadiens sont couramment imposées à ces ressortissants, dont beaucoup sont soumis à une justice parallèle qui semble échapper au processus judiciaire de surveillance. Et comme ils ont peu de poids politique, ces non-citoyens sont devenus de pratiques boucs émissaires sur toutes les questions de sécurité.

On en oublie donc facilement que, en vertu du droit canadien, les droits fondamentaux s'appliquent tant aux citoyens qu'aux ressortissants étrangers. L'une des seules exceptions concerne le droit de demeurer au pays (réservé aux citoyens), mais les étrangers ne peuvent être expulsés vers un pays où leur vie et leur liberté seraient menacées. Ce principe de «non-refoulement» découle de nombreuses conventions internationales établies depuis 50 ans et figure à la section 7 de notre propre Charte des droits et libertés.

L'équilibre entre sécurité nationale et droits des étrangers est évidemment plus difficile à maintenir depuis le 11 septembre 2001. Mais la tentation de faire primer la sécurité sur toute autre considération est une erreur de jugement qui saute pourtant aux yeux.

Un des aspects clés de la sécurité consiste à défendre les droits fondamentaux chers à tous les Canadiens. Ces politiques de sécurité doivent donc à tout le moins être compatibles avec ces droits.

Ce principe est généralement respecté dans la Loi antiterroriste de 2001, qui définit les mesures d'identification, de poursuite, de mise en accusation et de répression des groupes terroristes, et qui étend les pouvoirs d'enquête des autorités policières. Les gens accusés en vertu de cette loi, qu'ils soient citoyens ou ressortissants étrangers, conservent toutefois les mêmes droits juridiques que tout autre prévenu accusé en vertu du Code criminel.

Une procédure inappropriée

Mais, étrangement, les mesures servant à détenu et à expulser les ressortissants indésirables relèvent de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). La procédure de la LIPR est plutôt de nature administrative que criminelle; elle échappe à toute surveillance judiciaire et permet de réserver aux étrangers un traitement qui serait interdit par le Code criminel.

Par exemple, la LIPR ne définit nulle part ce qu'est le «terrorisme», même si celui-ci constitue un motif d'interdiction de territoire et d'expulsion. D'une façon générale, les motifs d'interdiction de territoire qui y sont promulgués se prêtent à une interprétation arbitraire et tendancieuse; ils reposent sur des sources de renseignement invérifiables et sont finalement question d'opinion plutôt que de faits palpables. On est ici très loin de la preuve établie «hors de tout doute raisonnable» comme le prescrit le Code criminel.

Le cas d'Adil Charkaoui en offre un exemple particulièrement révélateur. Ce ressortissant a été détenu pendant trois ans en vertu d'un certificat de sécurité tel que le permet la LIPR. Le certificat de sécurité autorise la détention illimitée sans accusation et restreint les droits les plus élémentaires de la Charte, y compris l'examen de la preuve, le contre-interrogatoire des accusateurs, les procédures publiques et le pourvoi d'une décision. La Cour suprême, jusqu'ici très réservée sur les certificats de sécurité, a accepté d'entendre cet été les arguments d'Adil Charkaoui (et de deux autres ressortissants dont le cas est semblable), ce qui constitue une étape majeure vers la confrontation entre ces mesures de sécurité démesurées et les garanties de la Charte.

La situation de tous les ressortissants étrangers doit être examinée selon la «règle de droit», qui leur accorde la même protection et les mêmes droits fondamentaux que ceux garantis aux citoyens canadiens, tout comme ce fut le cas pour la classe ouvrière au tournant du XX^e siècle, pour les femmes dans les années 1950, pour les autochtones dans les années 1980 et pour les gays et lesbiennes dans les dix dernières années.

Or la règle de droit n'existe plus quand les garanties des droits de la personne sont appliquées sélectivement, et il revient aux tribunaux d'en rétablir la primauté.

*Texte tiré de l'étude Controlling Irregular Migration in Canada: Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection, récemment publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques, qui tenait hier, à Montréal, un déjeuner-causerie sur le sujet.

Le cinéma sur le Rwanda ne saurait dire la vérité

ROBIN PHILPOT

Auteur de Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali (Les Intouchables, 2003)

Dans le déploiement de la stratégie chère au Pentagone d'«Information Dominance» (domination informationnelle), Hollywood a un rôle important. La domination informationnelle consiste en une supériorité dans la genèse, la manipulation et l'utilisation de l'information donnant à ceux qui la possèdent une domination militaire. Le temps nécessaire pour financer et réaliser un film font en sorte que Hollywood et ses émules, dont parfois le cinéma québécois, se trouvent en différé et très en retard par rapport aux faits et aux événements.

Aussi, le cinéma sur des événements récents, souvent inspiré de livres publiés bien avant, ne peut présenter un juste portrait des événements puisque ces livres ne tiennent pas compte des dernières révélations factuelles ni de la suite des événements.

Un dimanche à Kigali est présenté comme une œuvre de fiction. Qu'on se le dise et le redise! Mais est-ce que c'est assez?

Menteurs, Mille et une nuits), les révélations de représentants de l'ONU au Rwanda autre que Roméo Dallaire, dont l'ancien secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, Jacques-Roger Booh-Booh, patron de Dallaire, Luc Marchal, responsable des forces de l'ONU à Kigali, Amadou Dème, responsable des renseignements de la mission de l'ONU au Rwanda relevant directement de Dallaire, et la déclaration de Carla Del Ponte, procureure du Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR) jusqu'en 2004: «s'il s'avère que le FPR était responsable de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana [le 6 avril 1994], il faut réécrire l'histoire du génocide rwandais».

Mais surtout le livre *Rwanda l'histoire secrète* (Panama 2005) du lieutenant Abdul Joshua Ruzibiza, un proche de Paul Kagame, l'actuel président rwandais. Abdul Ruzibiza, qui a fait défection en 2001, dévoile dans son livre l'ensemble des crimes du Front patriotique rwandais et de son chef Paul Kagame commis avant et durant la prise du pouvoir au Rwanda et après au Congo.

M. Ruzibiza a également témoigné sous serment au TPIR à Arusha, en Tanzanie, en février dernier, déclarant par exemple que, dès novembre 1993, l'Armée patriotique rwandaise (branche militaire du FPR à majorité tutsie) assassinait des groupes de Tutsis et de dirigeants hutus modérés, faisant passer ces assassinats pour des actes génocidaires du gouvernement Habyarimana (à majorité hutue). Il a également décrit avec détails — il était un témoin oculaire — comment le FPR a abattu l'avion président Habyarimana le 6 avril 1994, déclenchant ainsi les tueries qui ont inspiré les deux livres suivis des films.

Une histoire à la Schindler

Hôtel Rwanda s'inspire d'un essai de Philip Gourevitch, journaliste du *New Yorker*, proche du département d'État états-unien — son beau-frère, Jamie Rubin, adjoint de la secrétaire d'État Madeleine Albright, a déclaré qu'il se servait de Philip Gourevitch dans le déploiement de la politique américaine au Rwanda et au Congo.

Philip Gourevitch est allé au Rwanda, en mai 1995,



Une scène du film *Un dimanche à Kigali*, avec Luc Picard.

EQUINOXE FILMS

avec pour mission, entre autres choses, de présenter la tragédie rwandaise comme une reprise du génocide contre les juifs. D'où l'histoire à la Schindler, racontée pour la première fois dans son livre. Or cette version de l'histoire relève de l'imagination. Pour s'en convaincre, j'invite les lecteurs à écouter l'entrevue avec Amadou Dème, militaire sénégalais qui relevait du général Dallaire au Rwanda en 1994, et témoin de tous les événements dont il est question dans *Hôtel Rwanda* (www.taylor-report.com le 13 mars 2006). Une entrevue factuelle peut-elle faire le poids contre un grand film hollywoodien? Poser la question, c'est y répondre.

Œuvre de fiction?

Nous subissons cette semaine une autre version cinématographique des événements tragiques au Rwanda en 1994, qui forcément ne tiendra pas compte des dernières informations pertinentes et dignes de foi. Contrairement à *Hôtel Rwanda*, toutefois, *Un dimanche à Kigali* est présenté comme une œuvre de fiction. Qu'on se le dise et le redise! Mais est-ce que c'est assez?

Déjà, l'auteur du livre ayant inspiré ce film avait trouvé la brillante astuce du roman reportage: en préférant le roman à l'essai, mais en précisant aussi qu'il s'agissait d'un reportage de journaliste, il était libre de lancer des accusations d'une gravité inouïe contre des personnes réelles et vivantes aux prises avec la justice ainsi que contre une grande partie de la population rwandaise, pour ensuite se cacher der-

rière son titre de romancier dès qu'on lui opposait un fait contredisant ses allégations.

Avec son imagination débridée, il pouvait titiller la nôtre en surfant sur les informations tronquées et sur des conventions littéraires et métaphoriques les plus éculées de la littérature occidentale au sujet de l'Afrique (lesquelles ont été construites au cours de 500 ans d'esclavage et de colonialisme). À titre d'exemple, l'homme occidental qui décrit l'Afrique d'après l'histoire d'une femme, et qui se découvre grâce à cette femme, est une histoire vieille comme le monde, mais qui ne cesse d'exciter les Blancs — notons qu'aucun Rwandais ou Rwandaise que je connais n'a pu terminer la lecture de ce livre.

Aussi vieille est celle qui juxtapose l'horreur et la beauté en Afrique: cela a toujours été le moyen pour l'Europe non pas de s'approcher de l'Afrique mais de s'en éloigner dans les esprits.

Le cinéma est un art où règnent ambiance, images, impressions et sentiments, qui, impératifs financiers obligent, tombent souvent dans la facilité. Voilà ce qui risque de rester de ces deux films sur le Rwanda. Mais il restera aussi une interprétation des événements tragiques et des allégations lourdes de conséquences pour les gens concernés.

Rappelons donc que cette interprétation et ces allégations demeurent très loin de la vérité, laquelle ne sort qu'à un compte-gouttes et qui à toute la misère du monde à se libérer de la «domination informationnelle».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jean Corvieux (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Choinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truttlau (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille et Alec Cantoguy (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaires à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Desrosiers, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruellan, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanita, Olivier Zidek; INFORMATIQUE Yanick Theriault (directeur); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par internet), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Du côté des syndicats ouvriers et étudiants, on criait évidemment victoire. «Le CPE est mort et entermé», a déclaré Jean-François Martins président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE). Julie Coudry, présidente de la Confédération des étudiants, a immédiatement appelé à lever les blocages même si ses collègues de deux autres associations (l'UNEF et de la Fidl) disent vouloir «maintenir la pression». Les manifestations étudiantes prévues aujourd'hui sont maintenues, mais risquent de se transformer en défilés de la victoire. En pratique, il ne restait plus hier que 25 universités et 50 lycées bloqués. Les universités de Rennes, Saint-Étienne et Lyon ont aussitôt voté la reprise des cours.

Intenable pression

Depuis plusieurs jours, la pression était devenue intenable. Tout ce que la France compte de personnalités politiques, quelle que soit leur opinion sur le CPE, avait appelé à céder aux manifestants afin de mettre fin rapidement aux blocages. Même Valéry Giscard d'Estaing avait demandé samedi d'annuler le CPE en soulignant que «la désorganisation des institutions» avait atteint en France «un niveau inconnu depuis le début de la V^e République». L'ancien président visait en particulier la décision prise par Jacques Chirac la semaine dernière de promulguer la loi tout en «suspendant» son application, alors même que la Constitution fixe comme première mission au président de veiller à l'application des lois. «Nous avons été au summum de la crise des institutions de la République», soutenait hier le député socialiste Claude Bartolone.

Reste aux parlementaires à boire le calice jusqu'à la lie en discutant dès cette semaine d'un amendement à la loi qu'ils avaient votée trois semaines plus tôt. Ce recul est considéré en France comme un véritable camouflet infligé aux élus de la majorité, aux institutions, mais surtout au premier ministre dont l'emploi était la priorité.

Durant la fin de semaine, les rumeurs de démission du gouvernement ont couru. En 1984, des manifestations de la même ampleur avaient entraîné la démission du gouvernement. D'autant plus que la solution entérinée hier est celle que favorisait depuis plusieurs jours le rival de Dominique de Villepin et ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Celui-ci a négocié directement avec les syndicats sous le nez du premier ministre. Il s'appropriait même à s'attribuer la paternité de la sortie de crise dans une entrevue accordée au quotidien *Le Figaro*, dont la parution a été reportée à ce matin à la demande expresse de Dominique de Villepin. Visiblement ébranlé, Dominique de Villepin semblait pourtant hier déterminé à ravalier son amour-propre et à demeurer en poste.

Mal en point

Ces deux mois de crise ont achevé d'écorner la popularité d'un président et d'un premier ministre pourtant déjà mal en point. L'un et l'autre ne recueillent plus que 25 % d'opinions positives selon un sondage publié hier par le quotidien *Libération*. A droite, seul Nicolas Sarkozy sort renforcé de ces deux mois de bras de fer. Le ministre pose depuis quelques jours en partisan du dialogue après s'être longtemps défini comme l'homme de la rupture. Même si la plupart des manifestants qui ont foulé le pavé depuis trois mois venaient de la gauche, les principaux représentants socialistes, à commencer par la favorite des sondages, Ségolène Royal, ont été assez peu présents dans ce combat.

Plusieurs élus sortent amers de cet affrontement. C'est le cas du président de l'UDF (centriste) François Bayrou qui estime que «quand on mesure les deux mois perdus, [...] on mesure le chemin qu'il y a désormais à parcourir pour sortir la France de ses institutions usées et de cette pratique politique d'un autre temps».

Correspondant du Devoir à Paris

Citoyens aux urnes



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'EST SOUS UN SOLEIL printanier que les électeurs de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques dans le centre-sud mont-réalais sont allés voter hier. Pour les partis politiques, le jour J de cette élection partielle est vite apparu comme un défi d'organisation puisqu'à 17h le taux de participation frôlait à peine les 20 %. Sainte-Marie-Saint-Jacques est représentée depuis 20 ans par le Parti québécois. Malgré la présence sur sa gauche du nouveau parti Québec solidaire, le PQ espérait conserver la circonscription dans son giron.

LEPAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Lepage fait ainsi valoir que la traduction en anglais l'aide beaucoup à approfondir et à clarifier ses projets qu'il réalise toujours en plusieurs étapes. Pour lui, le passage d'une langue à l'autre impose de faire des choix et de trouver des équivalences. «Cela m'amène à trahir mon texte, précise-t-il, mais aussi à tirer profit de cette trahison.»

Passion tardive

Revenant au *Projet Andersen* qui prend l'affiche demain au TNM, le metteur en scène a confié avoir mis longtemps à se passionner pour l'écrivain danois. Mais il y est arrivé quand il s'est intéressé à la dernière partie de sa vie. Il a surtout aimé chez Hans Christian Andersen (1805-1875) que son romantisme débouche sur la modernité. A cet égard, l'année 1867 constitue un tournant dans la vie de ce dernier, alors qu'il se rend à l'exposition universelle de Paris. Lepage s'est inspiré de cette visite pour son spectacle. Pour autant, Andersen est relativement peu présent sur scène, tandis que ses œuvres le sont un petit peu plus. Le créateur retient surtout de l'auteur de *La Petite Fille aux allumettes* qu'il était un homme très seul, qui possédait une vie secrète. En fouillant de ce côté, Lepage pense jeter un éclairage neuf sur un conteur fabuleux.

Collaborateur du Devoir

ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

que le vote des expatriés qui élisent six sénateurs, ne permettait pas de savoir à ce stade qui aurait la majorité à la Chambre haute.

L'hypothèse de deux majorités contradictoires au Sénat et à la Chambre ne pouvait ainsi pas être écartée, ce qui rendrait le pays ingouvernable. Le Sénat et la Chambre des députés ayant en effet un pouvoir égal, il est nécessaire pour pouvoir gouverner d'avoir la majorité dans les deux assemblées. Les dirigeants de gauche comme de droite des deux coalitions ont déjà expliqué qu'en cas de majorités opposées, de nouvelles élections législatives seraient inévitables.

Romano Prodi, rapidement donné vainqueur et qui avait prévu de s'exprimer tôt dans la soirée, a décidé de reporter sa conférence de presse et de ne pas faire de commentaires avant d'avoir les résultats définitifs, selon ses collaborateurs. Les bureaux de vote avaient fermé à 15h hier, au deuxième jour du scrutin. Son adversaire Silvio Berlusconi ne s'est pas exprimé non plus. «Toute la journée, nous avons appelé à la prudence. Nous devons attendre les résultats réels», a souligné Sandro Pondi, un responsable de son parti Forza Italia.

Grande incertitude

«Nous sommes pour le moment dans la plus grande incertitude», a noté le dirigeant communiste Fausto Bertinotti, membre de la coalition Prodi. Seule certitude, le taux de participation a été élevé, atteignant près de 84 % selon le ministère de l'Intérieur.

Pendant la campagne électorale, les sondages avaient laissé prévoir un scrutin serré, même si la gauche était donnée favorite. Une grande proportion d'indécis rendait toutefois tout pronostic délicat.

Le bilan économique de Silvio Berlusconi, riche homme d'affaires de 69 ans, a en effet manifestement déçu, alors qu'il avait promis de diriger l'Italie comme il le faisait avec ses propres entreprises. En 2005, pour la deuxième fois en trois ans, la croissance n'a pas été au rendez-vous. Il aura du moins réussi à rester au pouvoir durant toute la législature, ce qui n'était jamais arrivé depuis la restauration de la République après la guerre, alors même que sa coalition était minée par la désunion.

Mais ce magnat des médias, de la publicité et de l'édition, propriétaire du club de football du Milan-AC et d'intérêts dans les assurances, aura souvent choqué par des déclarations à l'emporte-pièce, friant le populisme. Il est douteux que le fait d'avoir traité de «couillons» les électeurs de gauche, et d'«idiot utile» son adversaire Romano Prodi quelques jours avant le scrutin ait beaucoup fait remonter sa cote de popularité.

A gauche, si Romano Prodi, 66 ans, l'ancien président de la Commission européenne surnommé «le professeur», a fait une campagne moins haute en couleur, plus conforme à une personnalité parfois qualifiée de terne. Il est à la tête d'une coalition qui risque d'être tout aussi, sinon plus, difficile à gérer que celle de la droite. L'Unione va en effet du centre à la gauche communiste.

Associated Press et Reuters

Bois d'œuvre

Ottawa prépare un plan d'aide à l'industrie

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Des garanties de prêt font partie du plan d'aide à l'industrie du bois d'œuvre sur lequel travaille le gouvernement fédéral, a confié hier le ministre du Commerce international, David Emerson.

Ce plan d'assistance financière devrait être prêt sous peu afin de donner la possibilité au gouvernement d'agir, si les discussions avec les États-Unis en vue de résoudre le conflit se terminent une fois de plus dans une impasse.

«Le gouvernement se prépare à être en mesure d'appuyer les producteurs avec des garanties de prêts dans l'éventualité où nous ne parviendrions pas à une entente [avec les États-Unis]», a affirmé M. Emerson, à sa sortie des Communies, hier.

«Il y a eu beaucoup de travail accompli au sein du gouvernement sur les garanties de prêt, les assurances-crédits et autres choses de ce genre», a poursuivi M. Emerson.

Le litige commercial qui perdure entre le Canada et les États-Unis pèse lourdement sur l'industrie canadienne du bois d'œuvre qui réclame depuis des mois une aide sous forme de garanties de prêts.

En quatre ans, les compagnies canadiennes qui exportent leur bois vers le voisin américain ont versé, au total, plus de cinq milliards de dollars en pénalités.

Les conservateurs s'étaient engagés, lors de la dernière campagne électorale, à venir en aide à l'industrie du bois d'œuvre en lui accordant des prêts pour financer les pénalités qu'elle a dû et doit verser.

Hier, le premier ministre Stephen Harper a rappelé avoir «dit au président [George W.] Bush que, si nous n'avons pas un accord portant sur le bois d'œuvre, ce gouvernement a l'intention d'avoir un programme de garanties de prêt pour aider notre industrie forestière».

Presse canadienne

PLAQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Le capitaine refuse d'émettre des hypothèses sur les motifs des vandales. Gilles Morel jongle avec différentes possibilités. «Pour l'instant, les motivations des voleurs demeurent très obscures», dit le directeur. Les plaques sont peut-être revendues pour le bronze dont la valeur a doublé récemment. Mais on parle d'une somme minime qui n'a rien à voir avec l'or, à peine 3,50 \$ le lingot, ce qui n'est finalement pas grand-chose. Les plaques sont peut-être aussi revendues à un collectionneur compulsif. Ou alors elles sont arrachées pour le simple plaisir de détruire.»

La vague rappelle celle qui a récemment touché les cimetières québécois. Des dizaines de statues, de bustes et d'objets décoratifs ont été dérobés jusqu'à l'arrastation et l'incarcération de deux malfaiteurs, il y a moins de deux ans. Les voleurs sans scrupules déboulonnaient les œuvres directement sur les plus luxueux monuments funéraires. Ils avaient assez bon œil pour choisir des trésors signés par les plus grands sculpteurs du Québec, comme Alfred Laliberté.

Un buste en bronze de Louis-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'hôtel de ville de Montréal n'a pas été épargné par les voleurs qui ont subtilisé la plaque qui était fixée à droite, laissant celle de gauche intacte.

Philippe Hébert représentant le patriote Pierre-Pascal Bourque, volé en 2002 au cimetière Côte-des-Neiges, vient tout juste d'être retrouvé par la police municipale chez un encanteur de Montréal. Le «propriétaire» aurait affirmé avoir acheté l'œuvre de bronze

dans un marché aux puces pour 300 \$.

«Je ne sais pas si les vols ont repris récemment au cimetière Côte-des-Neiges», dit Alain Tremblay, directeur de l'Écomusée de l'Au-delà, qui vise la protection et la mise en valeur du patrimoine funéraire. Je

ne sais pas non plus s'il y a un lien entre les deux séries de vols. Par contre, il est certain que certaines pertes seront irremplaçables.»

Remplacement

La Ville de Québec a mis en place une politique de la commémora-

tion à la fin de la dernière décennie et a procédé ensuite à l'inventaire des œuvres concernées sur son territoire. Montréal a recensé les plaques qui lui appartiennent: une soixantaine dans le Vieux-Montréal, environ 160 sur le territoire de l'ancienne ville, avant les récentes fusions. Au fil des décennies, les marqueurs historiques ont été apposés par les différents ordres de gouvernement, les entreprises et même des citoyens ou des familles, par exemple pour rappeler l'occupation d'un lieu par un ancêtre. Le compte exact des objets de cette nature demeure toutefois inconnu.

Certains protecteurs du patrimoine interrogés hier militent pour le remplacement des ancrages des plaques restantes. D'autres souhaitent que les plus précieuses soient entièrement remplacées par des copies en matière irrecouvrable.

«La plaque arrachée à l'hôtel de ville est irremplaçable, note à ce propos Amélie Régis, porte-parole de l'administration municipale. Il n'existe aucune copie de cet objet, et il sera donc difficile de le reproduire...»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec Inc., 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390